

PROJET LAAFIA III

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT

TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE QUATRE (04) ANCIENS FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) EN POSTES D'EAU AUTONOMES (PEA), RÉALISATION D'UN (01) NOUVEAU FORAGE POSITIF ÉQUIPÉ DE PEA, RÉALISATION D'UN (01) NOUVEAU FORAGE POSITIF ÉQUIPÉ D'UNE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH), RÉHABILITATION DE DEUX (02) POSTES D'EAU AUTONOMES (PEA) ET RÉHABILITATION DE DEUX (02) FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS DE POMPE MANUELLE (PMH) DANS LES COMMUNES DE ZAM, SALOGO ET KOGHO, DANS LA PROVINCE DU GANZOURGOU, RÉGION DU PLATEAU CENTRAL, BURKINA FASO.

Nom du projet	Laafia III / Swiss Water Sanitation Consortium
N° du Projet	111202
Code des Marchés	
Ligne budgétaire	.0250/101.1110; .0250/101.1120; .0250/101.1130 ;.0251/101.1110; .0251/101.1120 .0251/101.1130

SOMMAIRE

PROJET LAAFIA III	1
PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES	3
PIECE N°2 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	9
PIECE N°3: CONDITIONS DU MARCHÉ	26
PIECE N°4 : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUE	40
PIECE N°5 : CADRE DE BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRE	47
PIECE N°6 : CADRES DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX	68
PIECE N°7 : DOCUMENTS GRAPHIQUES ET ECRITS	90
PIECE N°8 : MODELES	91

PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'Appel d'offres N° 002/2025/LAAFIA III/HELVETAS pour les TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE QUATRE (04) ANCIENS FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) EN POSTES D'EAU AUTONOMES (PEA), RÉALISATION D'UN (01) NOUVEAU FORAGE POSITIF ÉQUIPÉ DE PEA, RÉALISATION D'UN (01) NOUVEAU FORAGE POSITIF ÉQUIPÉ D'UNE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH), RÉHABILITATION DE DEUX (02) POSTES D'EAU AUTONOMES (PEA) ET RÉHABILITATION DE DEUX (02) FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS DE POMPE MANUELLE (PMH) DANS LES COMMUNES DE ZAM, SALOGO ET KOGHO, DANS LA PROVINCE DU GANZOURGOU, RÉGION DU PLATEAU CENTRAL DU BURKINA FASO.

1. Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet « Laafia III » dans les communes de Zam, Salogo et de Kogho dans la province du Ganzourgou, région du plateau central, Helvetas Burkina Faso lance un appel d'offres pour les travaux de transformation de quatre (04) anciens forages positifs équipés de Pompe à Motricité Humaine (PMH) en postes d'eau autonomes (PEA), réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PEA, réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé d'une Pompe à Motricité Humaine (PMH), réhabilitation de deux (02) postes d'eau autonomes (PEA) et réhabilitation de deux (02) forages positifs équipés de pompe manuelle (PMH)

2. Contexte du projet et des travaux

Le projet **Laafia III**, mis en œuvre par **Helvetas Burkina**, vise à améliorer les conditions de vie et l'état de santé des populations vulnérables en facilitant l'accès à **l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement**, tout en renforçant leur résilience face à **l'insécurité alimentaire et nutritionnelle**. Il intervient dans les **écoles, les centres de santé (CSPS) et les villages** des communes de **Zam, Salogo et Kogho**, situées dans la **province du Ganzourgou**, région du **Plateau Central**.

Cependant, la province fait face à **des difficultés majeures liées à l'accès à l'eau potable** et à la **gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau**, notamment les forages équipés de **Pompes à Motricité Humaine (PMH)**. Une grande partie de ces infrastructures est **dégradée** en raison de l'usure des équipements et de la surcharge due à la hausse du nombre d'utilisateurs. Cette situation compromet l'accès durable à l'eau potable pour les populations locales.

Objectifs des travaux :

Pour pallier ces défis, il est prévu en 2025 :

- **La transformation de quatre (04) anciens forages positifs équipés de PMH en Postes d'Eau Autonome (PEA) ;**
- **La réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PEA ;**
- **La réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PMH ;**
- **La réhabilitation de deux (02) Postes d'Eau Autonome (PEA) ;**
- **La réhabilitation de deux (02) forages positifs équipés de pompe manuelle en PMH.**

Ces travaux visent à :

- Assurer un accès durable à une eau potable de qualité ;
- Réduire la pénibilité de la collecte d'eau pour les populations ;
- Renforcer la gestion communautaire des ressources en eau.

Ces réalisations s'inscrivent dans la démarche de **Helvetas Burkina**, en partenariat avec les **communes concernées**, pour **améliorer l'accès à l'eau potable** des communautés et des services sociaux de base. Elles visent également à **promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement**, essentielles à la santé publique.

Enfin, ces actions contribuent directement à l'atteinte de l'**Objectif de Développement Durable (ODD) 6**, qui vise à **garantir un accès universel à une eau salubre et durable d'ici 2030**.

À cet effet, Helvetas Burkina Faso invite les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous plis fermés pour les travaux cités ci-dessous.

3. Allotissement

Les travaux faisant l'objet du présent appel d'offre seront exécutées en trois (03) lots **distincts** comme suit :

Lot 1 : Commune de ZAM

- Transformation de **deux (02)** PMH en PEA ;
- Réhabilitation de **deux (02)** forages positifs équipés de pompe manuelle en PMH ;
- Réalisation **d'un (01)** nouveau forage positif équipé de PMH

Lot 2 : Commune de Salogo

- Réhabilitation **d'un (01)** PEA
- Transformation **d'une (01)** PMH en PEA

Lot 3 : Commune de Kogho

- Réhabilitation **d'un (01)** PEA
- Transformation **d'une (01)** PMH en PEA
- Réalisation **d'un (01)** nouveau forage positif équipé de PEA

Lot	Projet	Communes	Quantité	Détails spécifiques et description des tâches
Un (01)	Laafia III	Zam	2 PEA, 2 PMH et un (01) nouveau forage en PMH	<ul style="list-style-type: none"> - Transformation de deux (02) anciens forages positifs équipés de pompe à motricité humaine (PMH) en Postes d'Eau Autonome (PEA). - Construction de superstructures pour deux (02) forages positifs existants - Réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PMH - Fourniture et installation de Pompes Manuelles India Mark II pour les forages réhabilités. - Mise en place de structures adaptées pour l'utilisation de l'eau à des fins de consommation.

Deux (02)	Laafia III	Salogo	2 PEA	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation d'un (01) Poste d'Eau Autonome (PEA) - Transformation d'un (01) anciens forages positifs équipés de pompe à motricité humaine (PMH) en Postes d'Eau Autonome (PEA).
Trois (03)	Laafia III	Kogho	2 PEA et 1 nouveau forage en PEA	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation d'un (01) Poste d'Eau Autonome (PEA). - Transformation d'un (01) anciens forages positifs équipés de pompe à motricité humaine (PMH) en Postes d'Eau Autonome (PEA). ✓ Réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PEA. <ul style="list-style-type: none"> -Construction de têtes de forage et têtes de robinet. - Installation de pompes immergées solaires pour PEA, raccordées à un poly tank. - Installation de supports métalliques pour poly-tank conformément aux plans -Installation de champ solaires (supports et plaques solaires)

Remarque : Pour les nouveaux forages, la foration devra être effectuée jusqu'à atteindre une profondeur de 80 mètres, sauf si un débit d'eau satisfaisant est obtenu avant cette profondeur. Dans ce cas, la profondeur finale sera déterminée en accord avec le maître d'ouvrage.

Pour les transformations de PMH en PEA. Les analyses d'eau doivent être réalisées après les travaux de soufflage pompage et développement afin de s'assurer de la bonne qualité de l'eau avant tout équipement.

4. Financement

Le financement des travaux prévus dans le cadre de cet appel d'offre est assuré par le Swiss Water Sanitation Consortium et sur fonds propre Helvetas/ Projet Laafia III.

5. Participation

La participation est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises nationales spécialisées dans le domaine des travaux publics, du génie civil et de l'assainissement ayant un agrément technique **U2** minimum pour chaque lot (Lot1, Lot2, Lot3) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'Administration Burkinabé. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit être titulaire de l'agrément technique requis. Chaque entreprise peut postuler pour un ou plusieurs lots. **Mais, aucune entreprise ne peut être attributaire de plus d'un (1) lot.**

6. Délai d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est de **soixante (60) jours** par lot à compter de l'ordre de service de commencer les travaux

7. Délai de validité de l'offre

Les soumissionnaires resteront engagées par leur offre pendant un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

8. Consultation et acquisition du dossier

Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier sur le site internet de Helvetas à travers le lien <https://www.helvetas.org/bfa/opportunités> ou le retirer moyennant une somme forfaitaire de vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA de **08 heures à 16 heures du lundi au jeudi et de 7h30 mn à 12h le vendredi à la réception de HELVETAS Burkina Faso** sis :

Quartier Zogona, 488 rue Pougl-Maka
06 BP 9051 Ouagadougou, Burkina Faso
Tél. +226 25 36 37 73,

9. Date et lieu de dépôt

Les offres rédigées conformément au dossier d'appel d'offres seront réceptionnées au plus tard le **02 Avril 2025 à 10 heures 00** à la réception d'Helvetas Burkina de :

HELVETAS Burkina Faso, quartier Zogona, 488 rue Pougl-Maka ;
06 BP 9051 Ouagadougou 06 ;
Tél : +226 25 36 37 73

Toute offre parvenue après l'expiration du délai ci-dessus ne sera pas recevable quel que soit le motif évoqué pour justifier le retard.

10. Ouverture des offres

L'ouverture des plis se fera en séance publique le **02 Avril 2025 à 10H30** dans la salle de réunion de HELVETAS Burkina Faso, quartier Zogona, 488 rue Pougl-Maka ; 06 BP 9051 Ouagadougou 06 ; Tél : +226 25 36 37 73 en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture.

11. Réserves

Helvetas se réserve le droit d'apporter toutes modifications ultérieures ou de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres sans que le soumissionnaire puisse introduire une quelconque réclamation ou prétendre à des indemnités de ce fait.

12. Visite des sites des travaux

Les soumissionnaires désireux de connaître les sites des travaux peuvent prendre attache avec le bureau HELVETAS de Ziniaré du **24 au 27 mars 2025**. Cette visite permettra à tout soumissionnaire de visiter et

d'inspecter les sites des travaux et leurs environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et la signature d'un marché pour l'exécution des travaux. Les coûts liés à la visite des sites sont à la charge des soumissionnaires.

NB : La visite de site n'est pas obligatoire

13. Renseignements complémentaires

Aucun renseignement n'est délivré par téléphone. Les questions éventuelles peuvent être soumises jusqu'au **21 mars 2025 à 23h59** à l'adresse offres.bf@helvetas.org avec en objet : « Questions sur l' **Avis d'Appel d'offres N° 002/2025/LAAFIA III/HELVETAS** »

14. Publication des résultats

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés sur le site <https://www.helvetas.org/bfa/opportunities> au plus tard le **15 mai 2025**

Ouagadougou, le 28 février 2025,

Pour Helvetas Burkina Faso



Adam DIOUF
Directrice Pays



HELVETAS Burkina Faso

Quartier Zogona, 488 rue Poug-Maka
06 BP 9051 Ouagadougou
Tél. +226 25 36 37 73, Fax +226 25 36 01 67

BurkinaFaso@helvetas.org, www.helvetas.org

PIECE N°2 : INSTRUCTIONS AUX SOISSIONNAIRES

Préambule

Le présent document constitue les instructions particulières de l'appel d'offres pour permettre aux soumissionnaires de remettre des offres conformes aux exigences et aux attentes de HELNETAS Burkina Faso

Le soumissionnaire est tenu au respect des stipulations définies ci-après et dans les différents documents constituant le présent Dossier d'Appel d'Offres

La non-remise par le soumissionnaire des pièces telles que définies dans les documents du présent DAO peut entraîner son exclusion sans qu'il lui soit possible d'élever une quelconque réclamation.

Article 1. Définitions

Il est précisé que :

- Le terme « Maître d'Ouvrage » désigne HELNETAS Burkina Faso ;
- Le terme « Maître d'œuvre » désigne la personne physique ou morale qui assure la surveillance et le contrôle des travaux du présent marché ;
- Le terme « Entreprise » désigne la personne morale retenue pour l'exécution des travaux avec laquelle le marché sera conclu.

Article 2. Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet « Laafia III » dans les communes de Zam, Salogo et de Kogho dans la province du Ganzourgou, région du plateau central, Helvetas Burkina Faso lance un appel d'offres pour les travaux de transformation de quatre (04) anciens forages positifs équipés de pompe à motricité humaine (PMH) en postes d'eau autonomes (PEA), réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PEA, réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé d'une Pompe à Motricité Humaine (PMH), réhabilitation de deux (02) postes d'eau autonomes (PEA) et réhabilitation de deux (02) forages positifs équipés de pompe manuelle (PMH).

Article 3. Consistance des travaux

Les travaux sont réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet « Laafia III » qui intervient dans les communes de Zam, Salogo et de Kogho dans la province du Ganzourgou, région du plateau central du Burkina Faso.

Communes	Site	Travaux à réaliser au niveau Ecoles	Travaux à réaliser au niveau CSPS	Travaux à réaliser au niveau Village
SALOGO	Boilghin	Réhabilitation de PEA	Transformation de la PMH en PEA	

KOGHO	Tanghin de Kogho	Réhabilitation de PEA	Nouveau forage équipé de PEA	
	Tollingui	Transformation de la PMH en PEA		
ZAM	Damongto		Transformation de la PMH en PEA	
	Kroumweogo	Transformation de la PMH en PEA		
	Damingoghin	Réhabilitation de la PMH en PMH		
	Komgnèssé	Réhabilitation de la PMH en PMH		Réalisation d'un nouveau forage positif équipé de PMH

Article 4. Allotissement

Les travaux faisant l'objet du présent avis d'Appel d'Offres seront exécutés deux **(02) lots distincts** et répartis comme suit :

Lot 1 : Travaux de Transformation de deux (02) PMH en PEA, la réalisation d'un forage positif équipé de PMH et la réhabilitation de deux (02) forages positifs équipés de pompe manuelle en PMH dans la commune de ZAM

- Transformation de deux (02) anciens forages positifs équipés de pompe à motricité humaine (PMH) en Postes d'Eau Autonome (PEA).
- Construction de superstructures pour deux (02) forages positifs existants
- Réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PMH
- Fourniture et installation de pompes manuelles India Mark II pour les forages réhabilités
- Mise en place de structures adaptées pour l'utilisation de l'eau à des fins de consommation

Lot 2 : Travaux de Réhabilitation d'un (01) PEA et la transformation d'une (01) PMH en PEA dans la commune de Salogo

- Réhabilitation d'un (01) Poste d'Eau Autonome (PEA)
- Transformation d'un (01) anciens forages positifs équipés de pompe à motricité humaine (PMH) en Postes d'Eau Autonome (PEA).

Lot 3 : Travaux de réhabilitation d'un (01) PEA, la transformation d'une (01) PMH en PEA et la réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PEA dans la commune de Kogho

- Réhabilitation d'un (01) Poste d'Eau Autonome (PEA).

- Transformation d'un (01) anciens forages positifs équipés de pompe à motricité humaine (PMH) en Postes d'Eau Autonome (PEA).
- Réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PEA.
 - Construction de têtes de forage et têtes de robinet.
 - Installation de pompes immergées solaires pour PEA, raccordées à des poly tanks.
 - Installation de supports métalliques pour poly-tanks conformément aux plans

Lot	Projet	Communes	Quantité	Détails spécifiques et description des tâches
Un (01)	Laafia III	Zam	2 PEA, 2 PMH et un (01) nouveau forage en PMH	<ul style="list-style-type: none"> - Transformation de deux (02) anciens forages positifs équipés de pompe à motricité humaine (PMH) en Postes d'Eau Autonome (PEA). - Construction de superstructures pour deux (02) forages positifs existants - Réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PMH <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et installation de pompes manuelles India Mark II pour les forages réhabilités. - Mise en place de structures adaptées pour l'utilisation de l'eau à des fins de consommation.
Deux (02)	Laafia III	Salogo	2 PEA	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation d'un (01) Poste d'Eau Autonome (PEA) - Transformation d'un (01) anciens forages positifs équipés de pompe à motricité humaine (PMH) en Postes d'Eau Autonome (PEA).
Trois (03)	Laafia III	Kogho	2 PEA et 1 nouveau forage en PEA	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation d'un (01) Poste d'Eau Autonome (PEA). - Transformation d'un (01) anciens forages positifs équipés de pompe à motricité humaine (PMH) en Postes d'Eau Autonome (PEA). - Réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PEA. <ul style="list-style-type: none"> - Construction de têtes de forage et têtes de robinet. - Installation de pompes immergées solaires pour PEA, raccordées à des poly tanks. - Installation de supports métalliques pour poly-tanks conformément aux plans

Remarque : Pour les nouveaux forages, la foration devra être effectuée jusqu'à atteindre une profondeur de 80 mètres, sauf si un débit d'eau satisfaisant est obtenu avant cette profondeur. Dans ce cas, la profondeur finale sera déterminée en accord avec le maître d'ouvrage

Article 5. Participation

Le présent Appel d'offres restreint est adressé aux candidats inscrits sur la liste restreinte à condition qu'ils soient en règle vis-à-vis de l'administration fiscale Burkinabé et ne fassent l'objet d'aucune interdiction ou suspension

Article 6. Coût de la consultation

Le soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre. HELVETAS Burkina Faso ne sera tenue en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les payer, quel que soit le déroulement et l'issue de la procédure de la consultation.

Article 7. Contenu du DAO

Le présent DAO est constitué des pièces suivantes :

1. L'avis d'appel d'offres ouvert ;
2. Les présentes instructions aux soumissionnaires ;
3. **Le cahier de prescriptions techniques (CPT) ;**
4. **Le cadre de bordereau des prix unitaires ;**
5. **Le cadre du devis quantitatif estimatif des travaux ;**
6. **Le modèle de soumission ;**
7. **Les pièces graphiques.**

Le soumissionnaire examinera les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans ces documents et assumera les risques s'il ne fournit pas tous les renseignements exigés ou s'il ne présente pas une soumission conforme à tous égards aux exigences du présent avis d'appel d'offres ouvert.

Article 8. Visite des sites des travaux

Le dossier d'appel d'offres ne l'impose pas, mais il est recommandé que chaque soumissionnaire visite les futurs sites des travaux et leurs environs, afin de réunir par lui-même tous les renseignements qui pourraient lui être nécessaires aux fins de préparer son offre et prendre un engagement contractuel éclairé. Les dépenses résultant de cette visite seront à la charge du soumissionnaire.

Pour effectuer cette visite, le soumissionnaire et ses employés ou agents seront autorisés à accéder aux propriétés du maître d'ouvrage à la condition expresse que le soumissionnaire et ses collaborateurs déchargent Helvetas Burkina Faso et ses agents de la responsabilité qui découle de cette autorisation. Par conséquent, le soumissionnaire est responsable des accidents corporels (mortels ou autres), des pertes ou dommages affectant ses biens et ceux de ses collaborateurs, et de tout autre coût ou dépense qui résulteraient de quelque manière que ce soit.

Article 9. Présentation des offres

L'offre préparée par le soumissionnaire comprendra un dossier technique (pièces administratives et proposition technique) et une proposition financière.

9.1 PROPOSITION TECHNIQUE

Les documents suivants, établis en un (1) original et trois (3) copies marquées comme tels, seront placés dans une enveloppe intérieure cachetée, portant la mention « **Proposition technique** », le nom et l'adresse du soumissionnaire.

L'original seul fait foi en cas de divergence ou de litige. Les trois copies devront être en tous points identiques entre elles et conformes à l'original quant aux indications qu'elles fournissent et doivent permettre chacune l'examen complet de l'offre par les instances intéressées. L'original et les copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile. Ils seront signés par la personne habilitée à représenter l'entreprise. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le signataire de l'offre.

9.1.1 Pièces administratives

Les attestations suivantes en cours de validité (**obligatoire**) :

- Une attestation d'inscription au registre de commerce
- Un certificat de non-faillite en cours de validité ;
- Une copie de l'agrément technique U2 minimum pour chaque lot (Lot1, Lot2, Lot3) ;
- Une attestation de situation fiscale (Impôts)
- Une attestation de situation cotisante (CNSS)
- Une attestation de non-engagement (AJE)
- Une attestation de soumission aux marchés publics) ;
- Une caution bancaire de soumission d'un montant forfaitaire de **200.000 francs CFA** par lot délivrée par une banque ou une institution financière agréée au Burkina Faso. **Le soumissionnaire peut fournir des cautions séparées ou global s'il postule pour plusieurs lots.**

Les soumissionnaires dont l'absence ou la non-validité des pièces administratives sera constatée le jour de l'ouverture, disposeront de 72 h à compter de la date d'ouverture des plis pour régulariser leur situation.

L'absence d'une des pièces administratives suivantes constitue un motif de rejet de l'offre du soumissionnaire :

- Copie de l'agrément technique U2 minimum pour chaque lot (Lot1, Lot2, Lot3)
- Attestation de soumission aux marchés publics
- **Les soumissionnaires se présentant en groupement doivent chacun fournir une copie de l'agrément technique U2 minimum pour chaque lot (Lot1, Lot2, Lot3) sous peine de disqualification.**

9.1.2 Offre technique

L'offre technique du soumissionnaire se composera des documents suivants :

1. Références techniques et financières des cinq (05) dernières années

Ce document mentionnera les différents travaux similaires à ceux du présent appel d'offres et exécutés par le soumissionnaire au Burkina Faso, ainsi que leur montant avec les copies des procès-verbaux de réception des travaux et les copies des premières et dernières pages des marchés y compris les attestations de bonne fin d'exécution dûment signées jointes en annexe. **Fiche A de l'annexe I.**

2. Moyens en personnel et organigramme du chantier :

Le Soumissionnaire doit établir qu'il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes en ce qui concerne le lot 1, 2 et 3 :

N°	Position	Qualifications	Expérience globale en travaux (années)	Expérience dans des travaux similaires

				(Nombre AEPS/PEA réalisées)
1	Un (01) Directeur de Projet	Ingénieur de conception (BAC+5) : Option Génie Civil, hydraulique, Génie Rural, hydrogéologie ou équivalent	05	03
2	Un (01) Conducteur des travaux	Ingénieur des travaux (BAC+3) Technicien Supérieur (BAC+2) Génie civil, Génie Rural ou équivalent	05	03
3	Un (01) Chef d'équipe Électricité	Technicien supérieur en électricité ou Électromécanique	05	03
4	Un (01) Topographe	BEP topographie	05	03
5	Un (01) Chef d'équipe pose de conduite	Attestation de travail	03	03
6	Un (01) chef d'équipe développement et essais de pompage	BEPC ou attestation de formation	03	03
7	Un (01) plombier	CAP en plomberie	03	03
8	Un (01) Sondeur	Attestation de travail	03	03
9	Chef de chantier maçon	CAP maçonnerie	03 ans	02

Le soumissionnaire fournira pour chaque lot, la liste du personnel selon le modèle des **fiches B** fournit en annexe I. Il s'agit de la liste minimale du personnel d'encadrement et l'effectif de la main d'œuvre à utiliser par catégorie et par corps de travaux que le soumissionnaire estime "nécessaire et suffisant" pour la direction, la conduite et l'exécution des travaux du marché.

Pour l'ensemble du personnel, joindre obligatoirement :

- Les copies légalisées des diplômes exigés ;
- Les CV actualisés, datés et signés à l'encre bleue par les intéressés eux-mêmes ;
- Les copies des CNIB des intéressés ;
- Certificats et/ou attestations de travail justifiant les expériences des intéressés.

3. Mémoire technique d'exécution

Le document présenté par le soumissionnaire comprendra :

- La description de la méthodologie et de l'organisation du chantier proposé ;
- Le planning d'exécution détaillé des travaux, ventilés par semaine, par nature et partie d'ouvrage ;
- La liste des installations de chantier à réaliser par lui-même pour l'exécution complète et correcte du marché.

4. Liste du matériel proposé pour l'exécution des travaux.

Le Soumissionnaire doit établir qu'il a les matériels suivants pour les lots 1, 2 et 3.

N°	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis
1	Camion benne 10m3	01
2	Camion-citerne à eau 5m3	01
3	Véhicules de liaison 4X4	01
4	Camion grue (3 tonnes à une portée de 20 m)	01
5	Groupe électrogène 10KVA	01
6	Camion foreuse	01
7	Compresseur 7 bars de pression au moins	01
8	Ensemble de poste à soudure autonome	01
9	Marteau piqueur avec accessoire	01
10	Grue motorisé	01
11	Lot de matériel pour béton (vibreux, etc)	01
12	Tir fort	01
13	Lot de matériel topographique	01
14	Post de soudure mobile	01
15	Lot de matériel de plomberie	01
16	Matériel d'essai de pression	01
17	Lot de matériel de maçonnerie	01
18	Manomètre supérieur à 15 bars	01
19	Etau	01
20	Sonde électrique de niveau 100 m de profondeur et 1 sonde de profondeur de 150 m,	01
21	Bétonnière de 300 litres	01
22	Boîte à filière complète	01
23	Chaîne de 200 m	01
24	Kit d'analyse d'eau (T°, PH, NO3, conductivité, As),	01
25	Fu de 200 litres	01
26	Vibreux	01
27	Moto pompe 5m3/h minimum	01
28	Chronomètre	01
29	GPS	01

Le soumissionnaire fournira la liste détaillée des moyens qu'il prévoit d'employer spécialement à l'exécution du marché. Il s'agit de la liste minimale du matériel que le soumissionnaire estime sous sa propre responsabilité « nécessaire et suffisante »

» pour l'exécution des travaux, avec les caractéristiques essentielles de ce matériel (marque, âge, état, capacité...) établit selon le format de la **fiche C de l'annexe I**.

Fournir des preuves que le matériel utilisé lui appartient ou sera à sa disponibilité pour l'accomplissement des travaux à exécuter.

En cas de location, il précisera la société auprès de laquelle le matériel sera loué. La justification doit être fournie (des contrôles inopinés pourront être opérés). Ces preuves serviront de base pour l'évaluation et la notation des offres.

9.2 PROPOSITION FINANCIERE

La proposition financière sera également établie en un (1) original et trois (3) copies marquées comme telles, et placée dans une enveloppe intérieure portant la mention « Proposition Financière », le nom et l'adresse du soumissionnaire.

L'offre financière inclura les pièces suivantes :

- La soumission dûment remplie et signée suivant le modèle fourni ;
- Le devis quantitatif estimatif établi suivant le cadre joint ;
- Le bordereau des prix unitaires établi suivant le cadre fourni dans le Dossier d'appel d'offres.

Le soumissionnaire indiquera les prix unitaires et totaux de toutes les rubriques figurant au Bordereau des Prix Unitaires et au Devis Estimatif. Les rubriques pour lesquelles le soumissionnaire n'aurait pas indiqué de prix unitaires et totaux ne seront pas payées après leur exécution. Ces prix resteront supposés inclus dans d'autres prix unitaires et totaux figurant au devis estimatif.

L'offre financière du soumissionnaire devra obligatoirement être présentée selon les instructions suivantes : elle fera apparaître distinctement les prix et le montant hors taxes et/ou TTC conformément au cadre du devis estimatif joint.

Suggestions :

Ce dossier devra comprendre :

- Toutes les indications sur les éventuelles variantes techniques proposées ;
- Toutes les suggestions sur les omissions, contradictions, écarts ou des erreurs constatées dans le dossier que le soumissionnaire juge nécessaire. Leur prise en compte est laissée à l'appréciation du Maître d'Ouvrage.

Article 10. Contenu de la soumission

Tous les documents afférents à la soumission seront placés dans une grande enveloppe ou enveloppe extérieure, fermée, sans signe distinctif quelconque et portant les indications suivantes :

Au centre : « **A Madame la Directrice Pays de HELVETAS Burkina Faso** »

.....
Dans le coin supérieur gauche: « **Avis d'Appel d'offres N° 002/2025/LAAFIA III/HELVETAS pour les travaux de transformation de quatre (04) anciens forages positifs équipés de pompe à motricité humaine (PMH) en postes d'eau autonomes (PEA), réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PEA, réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé d'une pompe à motricité humaine (PMH), réhabilitation de deux (02) postes d'eau autonomes (PEA) et réhabilitation de deux (02) forages positifs équipés de pompe manuelle (PMH) dans les communes de Zam, Salogo et de Kogho dans la province du Ganzourgou, région du plateau central du Burkina Faso** » (indiquer le numéro du lot ou des lots).
.....

« **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis** »

N.B : les soumissionnaires devront s'assurer avant la fermeture des plis que les dispositions décrites au présent article ont été respectées.

Une version électronique du dossier complet, y compris toutes les annexes, doit également être fournie sur une clé USB. La version électronique doit être exactement identique à la version papier jointe.

Article 11. Langue du marché

La soumission, les documents contractuels ainsi que toute correspondance et tous documents afférents au présent marché seront établis en langue française.

Article 12. Type de marché

Le présent marché sera à prix unitaires, Hors taxe et ou /Toutes Taxes Comprises (TTC) appliqués aux quantités réellement exécutées et mesurées conformément aux dispositions du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif.

Article 13. Régime fiscal et douanier

Le marché est exécuté sous le régime du droit commun en vigueur au Burkina Faso.

Article 14. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de quatre vingt dix jours (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 15. Date et heure limite de dépôt des offres et ouverture des offres

Les offres doivent parvenir le 19 mars 2025 à 10h et l'ouverture des offres le 19 mars 2025 à 10h15 à l'ONG HELVETAS Burkina Faso sis Quartier Zogona, 488 rue Poug-Maka 06 BP 9051 Ouagadougou, Tél. : +226 25 36 37 73, Fax +226 25 36 01 67 burkinafaso@helvetas.org, www.helvetas.chBurkina Faso, avant la date et l'heure indiquées dans l'avis d'appel d'offres.

Article 16. Modifications des documents du Dossier d'appel d'offre

Avant la date limite fixée pour la remise des offres, le Maître d'Ouvrage peut modifier les documents de l'avis d'appel d'offres en publiant des additifs.

Tout additif publié fera partie des documents de l'avis d'appel d'offres et sera communiqué par lettre à tous les soumissionnaires. Les soumissionnaires éventuels accuseront réception de chaque additif au Maître d'Ouvrage par lettre.

Pour donner aux soumissionnaires éventuels suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif lors de la préparation de leurs offres, le Maître d'Ouvrage a toute la latitude pour reporter la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 17. Modification et retrait des offres

Le soumissionnaire peut modifier ou demander le retrait de son offre, à condition de le faire avant la date limite fixée pour leur remise.

Article 18. Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres et aux recommandations relatives à l'attribution du marché ne pourra être divulguée aux soumissionnaires ni à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen, après l'ouverture des plis et jusqu'à l'annonce de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu.

Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer le Maître d'Ouvrage ou les membres de la commission au cours de la procédure d'examen d'évaluation et de la comparaison des offres et dans sa décision relative à l'attribution du marché conduira au rejet de l'offre de ce soumissionnaire,

Article 19. Eclaircissements apportés aux offres

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le Maître d'Ouvrage a toute la latitude pour demander à un soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris une décomposition des prix unitaires. La demande d'éclaircissements et la réponse se feront par lettre, mais aucune modification du prix ou du contenu de l'offre ne sera recherchée, offerte ou autorisée, à l'exception de la confirmation de la rectification des erreurs de calcul découvertes par le Maître d'Ouvrage lors de l'évaluation des offres.

Article 20. Evaluation des offres

Ces opérations se dérouleront en plusieurs étapes qui sont décrites ci-dessous :

a) Examen de la recevabilité et de la conformité des offres

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, le Maître d'Ouvrage vérifiera que chaque offre :

- i) a été signée conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres;
- ii) est accompagnée des pièces requises ;
- iii) est pour l'essentiel conforme aux conditions requises par les prescriptions du dossier d'appel d'offres ;
- iv) présente toute information que le Maître d'Ouvrage peut exiger.

Une offre conforme pour l'essentiel au DAO est une offre qui respecte toutes les modalités, conditions et spécifications des prescriptions du DAO, sans divergences ou réserves importantes. Une divergence ou réserve est importante quand elle :

- i) Affecte de façon significative l'étendue, la qualité ou la réalisation des Travaux ;
- ii) Limite de façon significative, en contradiction avec les prescriptions du DAO, les droits du Maître d'Ouvrage ou les obligations du soumissionnaire au titre du Marché ;
- iii) Est telle que sa rectification affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires présentant des offres conformes pour l'essentiel au DAO.

Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera rejetée par le Maître d'Ouvrage et ne pourra pas, par la suite, devenir conforme par une correction ou un retrait de la divergence ou de la réserve qui la rende non-conforme.

b) Evaluation des offres

L'évaluation des offres s'effectuera suivant les critères suivants :

Evaluation Technique

- Expérience de l'entreprise dans les travaux similaires au Burkina Faso au cours des cinq (05) dernières années (copies des pages de garde et des pages de signature des contrats, les attestations de bonne fin ou procès-verbaux de réception) 9.1.2. ;
- Méthodologie et organisation détaillées pour la réalisation des travaux ;
- Qualification et expérience du personnel clé chargé des travaux. Joindre obligatoirement le CV et les copies légalisées des diplômes et attestations de formation, les pièces justificatives de leur disponibilité pour l'exécution des travaux (copies de contrat ou lettre d'engagement dûment signé).
- Matériel proposé pour l'exécution des travaux (indications précises et justification).
- Planning d'exécution des travaux.

Les offres seront évaluées sur la base ci-après :

1. Expérience de l'entreprise dans l'exécution des travaux et prestations similaires : *avoir réalisé au moins 3 marchés similaires justifiés au cours des 5 dernières années.*

2. Examen de la cohérence et de la clarté de la méthodologie et de l'organisation.

Compréhension de la mission, valeur technique du mode d'organisation des travaux à mettre en place, chronologie des tâches, explication des tâches et adéquation méthodologie/planning/matériel/personnel.

5. Planning d'exécution des travaux

L'examen de la cohérence, de la pertinence du planning d'exécution des travaux et de son réalisme compte tenu des moyens matériels et personnel affectés à la réalisation des travaux.

L'appréciation s'effectuera par application des critères suivants :

Désignation	Points
Offre Technique	70
<u>Méthodologie et organisation : 20 points</u>	
1) Compréhension des activités et organisation des travaux	7
2) Planning d'exécution des travaux et programme d'approvisionnement du chantier	10
3) Qualité de la présentation de l'offre	03
<u>Critère caractérisant l'importance et la qualité des ressources à mettre en œuvre</u> ----- 50 points	
1) Expérience spécifique du soumissionnaire (Justifier l'expérience avec 3 marchés similaires) (Joindre copie des contrats accompagnées des PV de réception ou Attestation de bonne fin d'exécution) 5 Pts / référence similaire dûment justifié	15
2) Qualification et expérience du personnel proposé :Copies légalisées de diplômes et des attestations de formation ; Pièces justificatives (curriculum vitæ à jour et signé par les intéressés). 2.1. Un (01) Directeur de Projet : avoir un diplôme d'ingénieur de conception (BAC+5) : Option Génie Civil, hydraulique, Génie Rural, hydrogéologie ou équivalent. Une Expérience globale en travaux (années) de 5 ans et une Expérience dans des travaux similaires de 03 ans. 3pts. 2.2. Un (01) Conducteur des travaux : avoir un diplôme d'ingénieur des travaux (BAC+3) Technicien Supérieur (BAC+2) Génie civil, Génie Rural ou équivalent. Une expérience globale en travaux (années) de 5 ans et une expérience dans des travaux similaires de 03 ans. 3pts. 2.3. Un (01) Chef d'équipe Électricité : avoir un diplôme Technicien supérieur en électricité ou Électromécanique. Une expérience globale en travaux (années) de 5 ans et une expérience dans les travaux similaires de 03 ans. 3pts. 2.4. Un (01) Topographe : avoir un diplôme de <i>BEP topographie</i> . <i>Une expérience globale en travaux (années) de 5 ans et une expérience dans les travaux similaires de 03 ans. 3pts</i> 2.5. Un (01) Chef d'équipe pose de conduite : avoir une Attestation de travail. Une expérience global de 03 ans et une expérience dans les travaux similaires de 03 ans. 3pts	25

<p>2.6. Un (01) chef d'équipe développement et essais de pompage avoir un diplôme de BEPC ou une attestation de formation. Une expérience global de 03 ans et une expérience dans les travaux similaires de 03 ans. 3pts</p> <p>2.7. Un (01) plombier : avoir un diplôme de CAP en plomberie. Une expérience global de 3 ans et une expérience similaire de 03 ans. 3pts.</p> <p>2.8. Un (01) Sondeur : avoir un diplôme de BEPC ou attestation de formation. Une expérience global de 03 ans et une expérience similaire de 03 ans. 2pts.</p> <p>2.9. Chef de chantier maçon : avoir un CAP maçonnerie. Une expérience global de 03 ans et une expérience similaire de 02 ans. 2pts.</p>	
<p>Matériel à affecter au chantier</p> <p>3. Joindre les pièces prouvant la propriété et/ou la mise à disponibilité du matériel (copie de cartes grises pour le matériel roulant et de reçus d'achat pour les autres équipements, engagement de mise à disposition...). 10 points pour tous le materiel fournit.</p>	10

N.B1 : à l'issue de cette analyse seules les offres techniques des entreprises ayant obtenu au moins 60% des 70 points, soit $0,6 \times 70 = 42$ points seront classés en catégorie « acceptable ». Les offres ayant obtenu une note inférieure à 42 points seront classées en catégorie « inacceptable ».

Les offres jugées techniquement inacceptables seront écartées pour la suite des analyses.

Evaluation des offres financières

Il sera ensuite procédé à l'évaluation des soumissions ayant été jugées techniquement conformes.

Ces offres seront d'abord vérifiées pour en rectifier les erreurs de calcul. Les erreurs seront corrigées comme suit :

- i) Lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en lettres, le montant en lettres fera foi
- ii) Lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi.

Le montant figurant dans la Soumission sera rectifié conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée et la caution de soumission pourra être saisie. Il sera procédé à la vérification de la véracité des prix unitaires appliqués. Si après vérification, ces prix s'avèrent très bas ou très haut par rapport aux prix appliqués dans les marchés de travaux publics au Burkina, l'offre du soumissionnaire sera rejetée.

Les offres financières seront classées suivant les critères ci-dessous :

Désignation	Points
Offre Financière	30

Après analyse et correction des erreurs des offres financières, il sera accordé la totalité des 30 points à l'offre la moins disante. La détermination des notes des autres offres se fera de la manière suivante :

$$P = \frac{(MD \times 30)}{MSC} \text{ où}$$

P = points accordés

MD = offre la moins disant

MSC = montant de la soumission corrigée

La note définitive accordée à la soumission est la somme de la note de l'offre financière et de celle de l'offre technique. Cette note permet le classement final des entreprises.

Article 21. Attribution du marché

La Commission attribuera le marché à l'entreprise dont l'offre est classée comme avantageuse techniquement et financièrement.

Article 22. Annulation

Nonobstant les dispositions de l'article 21, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure d'appel d'offres ouvert et de rejeter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque vis à vis du ou des soumissionnaires concernés et sans être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

Article 23. Notification de l'attribution du Marché

Avant que n'expire le délai initial de validité des offres arrêté par le Maître d'Ouvrage , celui-ci notifiera à l'attributaire du Marché par correspondance directe, que son offre a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera à l'Entrepreneur au titre de l'exécution, l'achèvement et l'entretien des Travaux par l'Entrepreneur conformément au Marché (dans le Marché appelé le "Montant du Marché").

Article 24. Délais d'exécution des travaux

Le délai d'exécution des travaux du présent appel d'offres est de soixante (60) jours à partir de l'ordre de service de commencer les travaux.

Article 25. Constitution du cautionnement définitif

Le montant du cautionnement définitif qui est fixé à 5% du montant total du marché sera constitué en garantie de la bonne exécution du marché par prélèvement sur les décomptes payés au titulaire du marché.

Le cautionnement définitif peut être remplacé par une caution personnelle et solidaire constituée dès la notification de l'approbation du marché par un établissement bancaire ou titulaire agréé.

Le cautionnement définitif sera restitué ou la caution personnelle et solidaire libérée à la réception définitive du marché.

Article 26. Paiements d'avance

A la demande de l'attributaire, le maître d'ouvrage accordera le paiement d'une avance de trente pour cent (30 %) sur le prix du marché. Cette avance sera entièrement couverte par une caution bancaire garantissant le remboursement.

Le remboursement de l'avance s'effectue par précompte sur les sommes dues ultérieurement à l'attributaire à titre d'acompte. Il commence lorsque le montant des prestations exécutées au titre du marché atteint trente pour cent (30%) du montant initial du marché et doit être terminé lorsque ce montant atteint quatre-vingt pour cent (80%). Les montants à rembourser seront calculés par la formule suivante :

$$R = M \times (Tx - 30\%) / (80\% - 30\%)$$

Avec :

R : montant du remboursement

M : montant de l'avance perçue

Tx : taux d'avancement des travaux

Article 27. Litige

En cas de litiges éventuels, les parties s'engagent à tout entreprendre afin de régler leurs différends à l'amiable avant de les porter devant un tribunal compétent à Ouagadougou.

ANNEXE I

« Formulaire à remplir par le soumissionnaire »

FICHE A : REFERENCES TECHNIQUES DU SOUMISSIONNAIRE

Expérience dans les travaux similaires au Burkina Faso pour les cinq (05) dernières années : cette information doit figurer dans un tableau établi suivant le modèle ci-dessous.

Les procès-verbaux (PV) de réception des travaux, les attestations de bonne fin de travaux et les copies des premières et dernières pages des marchés doivent être joints en annexe.

Description des travaux	Montant total (FCFA)	Montant pour lequel le soumissionnaire était responsable (FCFA)	Délai d'exécution		Maître d'œuvre	Maître d'ouvrage
			Date de début	Date d'achèvement		

FICHE B : PERSONNEL ET ORGANIGRAMME DU CHANTIER**Fiche B1 : Personnel technique permanent**

Le soumissionnaire joindra à son offre le tableau suivant dûment établi par lui pour chaque catégorie de personnel technique prévue pour l'exécution du présent marché.

Personnel d'encadrement

Nom et Prénom	Qualification	Nombre d'années d'expérience professionnelle	Poste dans l'organigramme du chantier

Fiche B2 : Curriculum Vitæ du personnel d'encadrement

Les curriculum vitæ du personnel d'encadrement, directement concerné dans l'exécution du chantier devront être joints au dossier de soumission. Ils doivent être actualisés datés et signés à l'encre bleue par les intéressés.

Des enquêtes pourront être menées auprès des intéressés afin de vérifier leur disponibilité et de vérifier la validité des informations fournies.

Toute fraude ou fausse déclaration entraînera l'élimination de l'auteur sans aucun recours.

Fiche B3 : Planning des travaux

Le soumissionnaire doit fournir un planning à barres des travaux, lequel sera présenté de façon à indiquer clairement la position des différentes tâches dans le temps.

FICHE C : MOYENS MATERIELS

La fiche doit donner la liste détaillée du matériel exclusivement réservé aux travaux du marché.

Liste détaillée du matériel	Type, modèle, marque	Année de 1ère mise en consommation	Capacité ou rendement	Etat	Lieu actuel de dépôt
a) Matériel					
b) Véhicules, camions et engins					

PIECE N°3: CONDITIONS DU MARCHE

(CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES)

1. Généralités

1.1 Définitions

La date d'Acceptation, lettre de notification

La date d'Acceptation est la date de la formation du Marché, à savoir dès réception par l'Entrepreneur de la Lettre de notification émise par le Maître d'Ouvrage.

Evénements Donnant Droit à Compensation

Les Evénements Donnant Droit à Compensation sont ceux définis à la Clause 2.3.12 du présent document.

Date d'Achèvement

La Date d'Achèvement est la date à laquelle le Maître d'œuvre notifie que le Bénéficiaire peut prendre possession des ouvrages.

Instructions aux soumissionnaires

Les Instructions aux soumissionnaires définissent les documents et autres renseignements qui constituent le Marché.

L'Entrepreneur

L'Entrepreneur désigne une personne ou une société dont l'offre d'exécuter les travaux a été acceptée par le Maître d'Ouvrage.

L'Offre de l'Entrepreneur

L'Offre de l'Entrepreneur désigne le document complet présenté par l'Entrepreneur au Maître d'Ouvrage.

Montant du contrat

Le Montant du contrat est le prix précisé dans la Lettre d'Acceptation et ensuite ajusté conformément aux dispositions du Marché.

Les jours, les mois

Les Jours sont des jours calendaires ; les mois sont des mois calendaires.

La malfaçon

Une Malfaçon est toute partie des travaux qui n'est pas achevée conformément au contrat.

Le Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage est la partie qui engage l'Entrepreneur pour exécuter les travaux.

Le Maître d'œuvre

Le Maître d'œuvre est la personne morale nommée dans les Instructions aux soumissionnaires ou toute autre personne compétente recrutée par le Maître d'Ouvrage et notifiée à l'Entrepreneur, pour agir à la place du Maître d'Ouvrage ; le Maître d'œuvre est chargé de superviser l'Entrepreneur, d'administrer le contrat, de certifier les paiements dus à l'Entrepreneur, de proposer et d'évaluer des Modifications au contrat, d'accorder des prolongations de délai (sous réserve de l'accord du Maître d'ouvrage) et de chiffrer les sommes dues à l'Entrepreneur au titre des Evènements Donnant Droit à Compensation. Le Maître d'œuvre est la personne morale responsable du contrôle de tous les travaux de l'entrepreneur et doit défendre en priorité les intérêts du Maître d'Ouvrage.

Le matériel

Le Matériel désigne les engins, équipements et matériels de l'Entrepreneur amenés temporairement ou définitivement (matériels réservés aux CVP pour l'entretien futur) sur le chantier pour l'exécution des travaux.

Le montant initial du marché

Le Montant Initial du marché est le montant du contrat à la date de l'acceptation écrite de la soumission par le Maître d'Ouvrage.

La date d'achèvement prévue

La date d'achèvement prévue est la date à laquelle il est prévu que l'Entrepreneur terminera les travaux. La date d'achèvement prévue est précisée dans les Instructions aux soumissionnaires. La date d'achèvement prévue ne peut être modifiée que par le Maître d'Ouvrage sur proposition du Maître d'œuvre par une prolongation.

L'installation

L'Installation des équipements est toute partie intégrante des travaux et portant sur l'installation des équipements mécanique, électrique, électronique ou chimique.

Le site

Le site est la zone définie comme telle dans les Instructions aux soumissionnaires.

Les données sur le site

Les données sur le site sont les rapports joints aux documents d'appel d'offres. Ce sont des rapports factuels ou d'interprétation des données de terrain des conditions hydrologiques du site.

La date de démarrage

La date de démarrage est précisée dans les Instructions aux soumissionnaires. C'est la date à laquelle l'Entrepreneur peut commencer les travaux relatifs au Marché ou au contrat. Elle ne coïncide pas nécessairement avec l'une des dates de mise à disposition du chantier.

Le sous-traitant

Un sous-traitant est une personne ou une société qui a un contrat avec l'Entrepreneur pour effectuer une partie des travaux du Marché sur le chantier.

Les ouvrages provisoires

Les ouvrages provisoires sont des travaux conçus, effectués, installés et enlevés par l'Entrepreneur et qui sont nécessaires à l'exécution des travaux et à l'installation des équipements.

La modification

Une modification est une instruction donnée par le Maître d'œuvre et qui modifie les travaux.

Les travaux

Les Travaux sont les travaux que l'Entrepreneur doit effectuer, mettre en place et remettre au Maître d'Ouvrage conformément au Marché.

1.2 Interprétation

- a) Lors de l'interprétation des conditions du Marché, les mots au singulier désignent également les pluriels, les mots masculins désignent également des mots féminins et vice versa. Les rubriques et les références entre les différentes clauses n'ont pas de signification. Les mots ont leur signification normale dans la langue du contrat à moins qu'ils ne soient définis de manière spécifique.
- b) S'il est précisé dans les instructions aux soumissionnaires ou le contrat que l'achèvement se fera par étapes, les références dans les conditions du contrat aux travaux, à la date d'achèvement et à la date d'achèvement prévue s'appliquent à toute tranche de travaux (autres que les références à la date d'achèvement et à la date d'achèvement prévue pour l'ensemble des travaux).

1.3 Langue et législation applicables

La langue du contrat et le droit applicable au contrat sont précisés dans les instructions aux soumissionnaires.

1.4 Décisions du Maître d'œuvre

Le Maître d'œuvre doit prendre des décisions sur les questions contractuelles qui se posent entre le Maître d'Ouvrage et l'Entrepreneur de façon équitable et impartiale.

1.5 Délégation

Le Maître d'œuvre peut déléguer l'un quelconque de ses devoirs et responsabilités à des tiers, excepté au conciliateur, après en avoir notifié l'Entrepreneur et peut annuler cette délégation après en avoir notifié l'Entrepreneur.

1.6 Communications

Les communications entre les parties visées dans les conditions ne sont effectives que lorsqu'elles sont faites par écrit. Une notification ne devient effective qu'après sa réception.

1.7 Sous-traitance

L'Entrepreneur peut sous-traiter avec le consentement du Maître d'œuvre mais ne peut céder le contrat sans l'approbation écrite du Maître d'Ouvrage. La sous-traitance ne modifie en rien les obligations de l'Entrepreneur. L'Entreprise restera seule responsable vis-à-vis du Maître d'ouvrage de l'exécution des travaux confiés à des sous-traitants.

1.8 Personne

- a) L'Entrepreneur doit employer soit le personnel clé figurant sur la liste du personnel clé pour s'acquitter des fonctions précisées dans le Programme, soit un autre personnel approuvé par le Maître d'œuvre. Le Maître d'œuvre approuvera le personnel clé de remplacement envisagé uniquement si ses qualifications, ses aptitudes et son expérience sont les mêmes, voire meilleures que celles du personnel figurant sur la liste du personnel indiqué en annexe.

- b) Si le Maître d'œuvre demande à l'Entrepreneur de relever de ses fonctions une personne qui fait partie de son personnel ou de sa main-d'œuvre avec justifications à l'appui, l'Entrepreneur doit s'assurer que la personne quitte le chantier dans les sept jours et n'a plus de rapport avec les activités du Marché.

1.9 Risques à la charge de l'entrepreneur

Tous les risques de perte de biens matériels ou de dommages à ces biens et de dommages corporels et de décès qui surviennent au cours de l'exécution du contrat ou à la suite de l'exécution du contrat autres que les risques exclus incombent à l'Entrepreneur.

Conditions

L'Entrepreneur indemnise le Maître d'Ouvrage à la suite de réclamations pour les dommages causés par le mouvement de son matériel ou par ses travaux provisoires situés à l'extérieur du chantier.

1.10 Données sur le site

Il est supposé que l'Entrepreneur ait préparé son offre sur la base des données sur le site.

1.11 Questions relatives aux instructions aux soumissionnaires

Le Maître d'œuvre donne des instructions pour clarifier les questions relatives aux instructions aux soumissionnaires.

1.12 L'exécution des travaux

L'Entrepreneur exécute les travaux conformément aux spécifications techniques et aux plans.

1.13 La date d'achèvement

Les travaux doivent être terminés à la date d'achèvement prévue. L'Entrepreneur peut commencer les travaux à la date de démarrage et doit effectuer les travaux conformément au planning qu'il a présenté et qui est mis à jour avec l'approbation du Maître d'œuvre et les terminer à la date d'achèvement prévue.

1.14 Approbation des ouvrages provisoires de l'entrepreneur

- a) L'Entrepreneur doit présenter les plans et spécifications en montrant les ouvrages provisoires envisagés à l'Ingénieur, qui doit les approuver s'ils correspondent aux instructions aux soumissionnaires.
- b) L'Entrepreneur est chargé de la conception des ouvrages provisoires.
- c) L'approbation du Maître d'œuvre ne change en rien la responsabilité de l'Entrepreneur relative à la conception des ouvrages provisoires.

1.15 Sécurité

L'Entrepreneur est responsable de la sécurité de toutes les activités sur le chantier.

1.16 Découvertes

Tout objet ayant une valeur historique, présentant un intérêt ou ayant une valeur importante, découvert de façon inattendue sur le chantier est la propriété du Maître d'Ouvrage. L'Entrepreneur doit notifier au Maître d'œuvre ces découvertes et suivre les instructions de l'Ingénieur quant à la façon d'en disposer

1.17 Mise à disposition du site

Le Maître d'Ouvrage doit mettre à la disposition de l'Entrepreneur tous les emplacements nécessaires du chantier. Si un emplacement n'est pas mis à la disposition de l'Entrepreneur à la date prévue dans les instructions aux soumissionnaires, le Maître d'Ouvrage aura retardé le démarrage des activités, ce qui constitue un événement donnant droit à compensation.

1.18 Accès au chantier

L'Entrepreneur doit permettre au Maître d'œuvre et à toute personne autorisée par le Maître d'œuvre d'accéder au chantier et à tout emplacement où des travaux se rapportant au Marché sont effectués ou doivent être effectués.

1.19 Instructions

L'Entrepreneur appliquera toutes les instructions données par le Maître d'œuvre conformément à la législation de Burkina Faso.

1.20 Différends

Si le Maître d'Ouvrage, ou l'Entrepreneur pense qu'une décision prise par le Maître d'œuvre n'est pas de sa compétence, conformément au Marché ou que la décision a été mal prise, la décision doit être soumise à la structure habilitée dans les 7 jours suivant la notification de la décision du Maître d'œuvre.

2. CONTROLE DES DELAIS

2.1 PROGRAMME

- a) Sur la période précisée dans les Instructions aux soumissionnaires, l'Entrepreneur présentera au Maître d'œuvre, pour approbation, un programme montrant les méthodes, l'organisation, l'ordre d'exécution et le calendrier pour toutes les activités nécessaires aux Travaux.
- b) Une mise à jour du programme est un programme présentant les progrès effectivement réalisés pour chaque activité et les effets des progrès réalisés sur le calendrier des travaux restant à effectuer, y compris toutes modifications apportées à la chronologie des activités.
- c) L'Entrepreneur doit présenter au Maître d'œuvre, pour approbation, un programme révisé à des intervalles ne dépassant pas la période précisée dans les Instructions aux soumissionnaires. Si l'Entrepreneur ne présente pas un programme révisé pendant cette période, le Maître d'œuvre peut retenir le montant figurant dans les Instructions aux soumissionnaires sur le prochain décompte et continuer à retenir ce montant jusqu'au prochain paiement après la date à laquelle le programme en retard a été présenté.
- d) L'approbation du programme par l'Ingénieur ne modifie en rien les obligations de l'Entrepreneur. L'Entrepreneur peut réviser le programme et le soumettre à nouveau au Maître d'œuvre à tout moment. Un programme révisé doit faire apparaître l'impact des modifications et des événements donnant droit à compensation.

2.2 REPORT DE LA DATE D'ACHEVEMENT PREVUE

- a) Le Maître d'œuvre doit reporter la date d'achèvement prévue si un événement donnant droit à compensation se produit ou si une modification intervient, qui rend impossible l'achèvement à la date d'achèvement fixée, sans que l'Entrepreneur n'ait à prendre des mesures pour accélérer l'exécution des travaux restant à finir, ce qui conduirait à une augmentation du coût des travaux.
- b) Le Maître d'œuvre doit décider s'il doit reporter la date d'achèvement prévue et de combien, dans les 7 jours après que l'Entrepreneur lui a demandé de prendre une décision sur les effets d'un événement donnant droit à compensation ou d'une modification et lui a présenté des pièces justificatives expliquant la situation. Si l'Entrepreneur n'a pas réussi à présenter un avertissement préalable pour ce retard ou n'a pas réussi à coopérer pour essayer de résoudre le problème du retard, il n'est pas tenu compte du retard qui lui est dû pour fixer la nouvelle date d'achèvement.

2.3 ORDRE DONNE PAR L'INGENIEUR DE DIFFERER LES TRAVAUX

Le Maître d'œuvre peut demander à l'Entrepreneur de retarder le démarrage ou l'avancement de toute activité relative aux travaux.

2.3.1 REUNIONS DE CHANTIER

- a) Le Maître d'œuvre peut demander à l'Entrepreneur d'assister à des réunions de chantier et vice versa. L'objectif d'une réunion de chantier est d'examiner les plans des travaux restants à effectuer et de résoudre les problèmes posés conformément à la procédure d'avertissement préalable.

- b) Le Maître d'œuvre doit établir un procès-verbal des réunions de chantier et doit en fournir des exemplaires à ceux qui assistent à la réunion et au Maître d'Ouvrage. Le Maître d'œuvre doit décider des parties qui assumeront la responsabilité des mesures à prendre soit lors de la réunion de chantier, soit après la réunion et doit le faire savoir par écrit à tous ceux qui ont assisté à cette réunion.
- c) Le maître d'ouvrage doit être informé et convié à toutes les réunions de chantier.

2.3.2 AVERTISSEMENT PREALABLE

- a) L'Entrepreneur est tenu d'avertir l'Ingénieur, au plus tôt, des événements ou circonstances spécifiques qui pourraient se produire à l'avenir et qui pourraient affecter la qualité du travail, entraîner une augmentation du montant du Marché ou repousser la date d'achèvement prévue. Le Maître d'œuvre peut exiger de l'Entrepreneur qu'il présente une estimation de l'effet prévu de l'événement ou de la circonstance qui se produira à l'avenir sur le montant du Marché et de la date d'achèvement. L'estimation doit être présentée par l'Entrepreneur dès que possible.
- b) L'Entrepreneur collaborera avec le Maître d'œuvre pour établir et étudier des propositions visant à éviter ou réduire les effets d'un tel événement ou d'une telle circonstance par quiconque participant aux travaux, et en appliquant toute instruction à cet effet donnée par le Maître d'œuvre.

3. CONTROLE DES COUTS

3.1 IDENTIFICATION DES MALFAÇONS

Le Maître d'œuvre doit vérifier le travail de l'Entrepreneur et lui notifier les malfaçons qu'il détecte. Ces vérifications ne doivent pas affecter les responsabilités de l'Entrepreneur. Le Maître d'œuvre peut prescrire à l'Entrepreneur de rechercher une malfaçon et de démolir et soumettre à essais tout travail qu'il considère défectueux.

3.2 ESSAIS

Si le Maître d'œuvre demande à l'Entrepreneur de faire un essai qui ne figure pas dans les spécifications techniques pour voir si un travail est défectueux et si l'essai montre qu'il l'est, l'Entrepreneur doit régler le coût de l'essai et de la prise d'échantillons. S'il n'y a pas de malfaçon, l'essai constitue un événement donnant droit à compensation.

3.3 CORRECTION DES MALFAÇONS

- a) Le Maître d'œuvre doit notifier à l'Entrepreneur toutes les malfaçons qui lui sont connues avant la fin de la période de notification des malfaçons, qui commence à l'achèvement.

- b) Chaque fois qu'une notification de malfaçon est faite, une période de reprise des malfaçons, pour la malfaçon notifiée, commence. L'Entrepreneur doit reprendre la malfaçon notifiée au cours de la période de reprise des malfaçons.
- c) L'Entrepreneur doit réparer les malfaçons qu'il remarque lui-même avant la fin de la période de notification des malfaçons.
- d) L'Entrepreneur doit certifier que toutes les malfaçons ont été reprises lorsque toutes les malfaçons connues ont été réparées. Si le Maître d'œuvre considère que la réparation d'une malfaçon n'est pas essentielle, il peut demander à l'Entrepreneur de présenter un devis pour la réduction correspondante du montant du Marché ou de fixer une nouvelle date d'achèvement antérieure à la date d'achèvement prévue ou les deux. Si le Maître d'œuvre accepte le devis, la modification correspondante des instructions aux soumissionnaires devient une modification.

3.4 MALFAÇONS QUI NE SONT PAS REPAREES APRES LA DATE D'ACHEVEMENT

- a) Après la date d'achèvement, le Maître d'œuvre peut organiser la reprise d'une malfaçon par un tiers, si l'Entrepreneur n'a pas effectué cette reprise au cours de la période de reprise des malfaçons.
- b) Le Maître d'œuvre doit donner à l'Entrepreneur une notification d'au moins 15 jours de son intention d'utiliser les services d'un tiers pour réparer une malfaçon. Si l'Entrepreneur ne reprend pas la malfaçon lui-même au cours de cette période de notification, le Maître d'œuvre peut faire corriger la malfaçon par un tiers. Le coût de la reprise sera déduit du montant du contrat.

3.5 DEVIS ESTIMATIF

- a) Les prix figurants au devis estimatif doivent inclure les coûts des éléments pour l'exécution des travaux, l'installation des équipements, les essais et la réception des travaux qui doivent être effectués par l'Entrepreneur.
- b) Le devis estimatif est utilisé pour calculer le montant du Marché. L'Entrepreneur est payé pour la quantité de travaux effectués au prix unitaire figurant dans le devis estimatif pour chaque élément.

3.6 PREVISIONS DE DEPENSES

Lorsque le programme est mis à jour, l'Entrepreneur doit présenter au Maître d'œuvre une estimation révisée des dépenses.

3.7 DECOMPTES

- a) L'Entrepreneur présentera au Maître d'œuvre des projets de décomptes mensuels de la valeur estimative des travaux achevés diminués du montant cumulé certifié antérieurement.
- b) Le Maître d'œuvre vérifiera le projet de décompte mensuel de l'Entrepreneur et arrêtera le montant à payer à l'Entrepreneur.

- c) La valeur des travaux achevés est déterminée par le Maître d'œuvre.
- d) La valeur des travaux achevés comprend la valeur des quantités des éléments achevés figurant dans le devis estimatif.
- e) La valeur des travaux achevés comprend l'évaluation des modifications, les avances, les événements donnant droit à compensation et les déductions pour la retenue de garantie.
- f) Le Maître d'œuvre peut exclure tout élément précédemment arrêté dans un décompte antérieur ou réduire la part de tout élément antérieurement certifié dans tout décompte, compte tenu de renseignements obtenus ultérieurement.

3.8 PAIEMENTS

Le Maître d'Ouvrage doit payer à l'Entrepreneur les montants certifiés par le Maître d'œuvre et le Maître d'Ouvrage dans les 15 jours suivant la date de remise de chaque décompte.

3.8.1 MONNAIES

La monnaie de paiement est le franc CFA

3.8.2 RETENUE DE GARANTIE

- a) Le Maître d'Ouvrage doit retenir de chaque paiement dû à l'Entrepreneur le pourcentage de la retenue de garantie indiqué dans les instructions aux soumissionnaires jusqu'à l'achèvement de l'ensemble des travaux.
- b) La retenue de garantie ne sera versée à l'Entrepreneur que lorsque la période de notification des malfaçons sera écoulée et que le Maître d'œuvre aura certifié que ces malfaçons qu'il a notifiées à l'Entrepreneur avant la fin de cette période ont été reprises.

3.8.3 INDEMNITE FORFAITAIRE DE RETARD

- a) Au cas où les travaux ne seraient pas terminés dans le délai prévu et sans qu'il soit besoin d'une notification préalable du Maître d'Ouvrage, l'Entrepreneur sera tenu de payer au Maître d'Ouvrage une
- b) Indemnité forfaitaire de retard de « un deux millième » (1/2 000^{ème}) du montant TTC du Marché augmenté ou diminué des avenants éventuels par jour calendaire pour chaque jour qui s'écoule entre la date d'achèvement et la date d'achèvement prévue.

Le Maître d'Ouvrage peut déduire le montant de l'indemnité de retard des paiements dus à l'Entrepreneur. Le paiement du montant de l'indemnité forfaitaire ne modifie en rien les responsabilités de l'Entrepreneur.

- c) Le montant de la pénalité de retard est plafonné à cinq pour cent (5%) du montant TTC du Marché augmenté ou diminué des avenants éventuels sous peine de résiliation du contrat par le Maître d'Ouvrage sans préavis.

3.8.4 AVANCE

- a) Le Maître d’Ouvrage peut verser à la demande de l’Entrepreneur une avance dont les montants sont précisés dans les instructions aux soumissionnaires aux dates précisées dans les instructions aux soumissionnaires, contre constitution par l’Entrepreneur d’une garantie bancaire inconditionnelle sous une forme et auprès d’une banque jugée acceptable par le Maître d’Ouvrage pour des montants et dans des monnaies correspondant à l’avance. La garantie restera en vigueur jusqu’au remboursement de l’avance et le montant de la garantie sera diminué progressivement des montants remboursés par l’Entrepreneur.
- b) L’avance est remboursée par déduction des montants précisés dans les instructions aux soumissionnaires des paiements dus à l’Entrepreneur en rapport avec l’avancement des travaux. Il n’est pas tenu compte de l’avance ou de son remboursement lors de l’évaluation de la valeur des travaux effectués, des modifications, des ajustements de prix, des événements donnant droit à compensation, des primes ou des indemnités forfaitaires de retard.

3.9 GARANTIES

- a) Les garanties de bonne fin et de restitution de l’avance doivent être données au Maître d’Ouvrage à la date de démarrage et doivent être constituées sous une forme et auprès d’une banque ou d’une société de cautionnement jugées acceptables par le Maître d’Ouvrage et libellées selon les types et pourcentages de monnaies dans lesquelles le montant de la lettre de commande est payable.
- b) S’il n’y a aucune raison d’appeler la garantie de bonne fin, cette dernière doit être retournée par le Maître d’Ouvrage dans les 14 jours suivant la dernière période de reprise des malfaçons.
- c) Le Maître d’Ouvrage doit notifier à l’Entrepreneur toute réclamation faite à l’institution émettant la garantie.
- d) Le Maître d’Ouvrage peut faire une réclamation au garant si l’un des événements ci-après se produit pendant 30 jours ou plus :
 - Le Maître d’Ouvrage a notifié à l’Entrepreneur que ce dernier a manqué à ses obligations contractuelles,
 - L’Entrepreneur n’a pas payé un montant dû au Maître d’Ouvrage.

3.10 COUT DES REPARATIONS

Les pertes ou dommages causés aux travaux ou aux matériaux devant être incorporés aux travaux entre la date de démarrage et la fin des périodes de réparation des malfaçons doivent être réparés par l’Entrepreneur à ses frais si la perte ou le dommage est dû à des actes ou omissions de l’Entrepreneur.

4. ACHEVEMENT DU MARCHE

4.1 ACHEVEMENT

L’Ingénieur doit délivrer un certificat d’achèvement à l’Entrepreneur lorsqu’il juge que les travaux sont achevés.

4.2 RECEPTION DES TRAVAUX

4.2.1 Réception provisoire

La réception provisoire des travaux terminée à lieu sur demande écrite de l'entrepreneur au Maître d'Ouvrage. Celui-ci doit y donner suite dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception de la demande.

4.2.2 Délai de garantie

La période de garantie est d'un (01) an à partir de la date de la réception provisoire des travaux. C'est donc dire qu'une fois la réception provisoire prononcée, tous les ouvrages reste sous la responsabilité de l'entrepreneur pour une durée d'un (01) an. Il est responsable de toutes malfaçons et dégradations qui pourraient apparaître après la réception provisoire.

4.2.3 Réception définitive

Le Maître d'Ouvrage prononce la réception définitive des ouvrages dans les sept jours suivant la délivrance par l'Ingénieur du certificat d'achèvement après l'expiration du délai de garantie. Cette réception ne sera prononcée qu'après la correction de toutes les malfaçons et dégradations qui se seraient produites durant la période de garantie.

4.2.4 Décompte final

L'Entrepreneur doit fournir au Maître d'œuvre un décompte détaillé du montant total qui, d'après lui, est dû au titre du Marché avant la fin de la Période de Notification des Malfaçons. Le Maître d'œuvre doit certifier tout paiement définitif qui est dû à l'Entrepreneur dans les 28 jours suivant la réception du décompte de l'Entrepreneur, s'il est exact et complet. Dans le cas contraire, le Maître d'œuvre doit présenter un état qui précise la portée des corrections ou montants supplémentaires, le cas échéant. Si, après une nouvelle présentation, le Décompte final n'est toujours pas satisfaisant, le Maître d'œuvre est tenu de décider du montant payable à l'Entrepreneur.

4.2.5 Résiliation

Le Maître d'Ouvrage ou l'Entrepreneur peut résilier le contrat si l'autre partie manque à ses obligations contractuelles, qui le privent pour l'essentiel des principaux avantages du contrat.

Les ruptures fondamentales du contrat comprennent, sans s'y limiter, les cas suivants :

- a) L'Entrepreneur arrête de travailler pendant 7 jours alors qu'aucun arrêt de travail ne figure sur le programme en cours et que l'arrêt n'a pas été autorisé par le Maître d'œuvre.
- b) Le Maître d'œuvre demande expressément à l'Entrepreneur d'arrêter l'avancement des Travaux et l'instruction n'est pas retirée dans les 7 jours
- c) Le Maître d'Ouvrage ou l'Entrepreneur est mis en faillite ou en règlement judiciaire pour une raison autre qu'un problème de restructuration ou de fusion

- d) Un paiement certifié par l'Ingénieur n'est pas fait par le Maître d'Ouvrage à l'Entrepreneur dans un délai de 42 jours suivant la date du certificat du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre
- e) Le Maître d'œuvre notifie que le fait de ne pas réparer une Malfaçon particulière constitue une rupture fondamentale de la Lettre de commande, et l'Entrepreneur ne répare pas cette Malfaçon au cours d'une période raisonnable fixée par l'Ingénieur
- f) L'Entrepreneur ne fournit pas des garanties requises
- g) L'Entrepreneur accuse sur l'achèvement des travaux un nombre de jours pour lequel le montant maximum de pénalités de retard est payable, comme stipulé dans le paragraphe « indemnité forfaitaire de retard » ci-dessus ;
- h) L'Entrepreneur, selon le Maître d'Ouvrage, s'est livré à la corruption et à des manœuvres frauduleuses dans la concurrence pour la Lettre de commande ou son exécution. Aux fins du présent paragraphe :
 "corruption" signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution de la Lettre de commande ;
 "manœuvres frauduleuses" signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution de la Lettre de commande au détriment de l'emprunteur et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte.
 - Lorsque l'une des parties au contrat notifie qu'il y a rupture du contrat à l'Ingénieur, l'ingénieur doit décider si la rupture est fondamentale ou non.
 - Nonobstant les dispositions susmentionnées, le Maître d'Ouvrage peut résilier le contrat à sa convenance.
 - Si le contrat est résilié, l'Entrepreneur doit arrêter les travaux immédiatement, s'assurer de la sécurité du Chantier et quitter le Chantier dans les meilleurs délais.

4.2.6 PAIEMENT APRES LA RESILIATION

- a) Si le contrat est résilié en raison d'un manquement majeur aux Conditions du Marché de la part de l'Entrepreneur, l'Ingénieur doit délivrer un certificat pour le montant des travaux effectués et des matériaux commandés, déduction faite des avances reçues jusqu'au jour de délivrance du certificat et du pourcentage du montant des travaux non achevés indiqué dans les Données sur la Lettre de commande. Le montant des indemnités forfaitaires ne s'applique pas et le Maître d'Ouvrage a droit à des dommages et intérêts pour tout retard dû au manquement. Si le montant total dû au Maître d'Ouvrage dépasse tout montant dû à l'Entrepreneur, la différence sera une dette payable au Maître d'Ouvrage.
- b) Si le Marché est résilié à la convenance du Maître d'Ouvrage ou en raison d'un manquement majeur aux conditions du contrat de la part du Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre doit délivrer un certificat attestant de la valeur du travail effectué, des matériaux commandés, du coût raisonnable de l'enlèvement du matériel, du rapatriement du personnel de l'Entrepreneur employé uniquement pour l'exécution des Travaux et des coûts de l'Entrepreneur pour la protection et la sécurité des Travaux, déduction faite des avances reçues jusqu'à la date de délivrance du certificat.

4.2.7 PROPRIETE

Tous les matériaux sur le Chantier, les Installations, le Matériel dont l'Entrepreneur est propriétaire, les Ouvrages Provisoires et Travaux sont considérés comme étant la propriété du Maître de l'Ouvrage et sont à sa disposition si le Marché est résilié en raison d'un manquement majeur aux conditions du Marché par l'Entrepreneur.

4.2.8 IMPOSSIBILITE D'EXECUTION

Si l'exécution du Marché est rendue impossible par le déclenchement d'une guerre ou par tout autre événement que ni le Maître d'Ouvrage ni l'Entrepreneur ne peuvent contrôler, le Maître d'œuvre doit certifier que l'exécution du Marché est rendue impossible. L'Entrepreneur doit assurer la sécurité du Chantier, arrêter les travaux aussi vite que possible après avoir reçu ce certificat et doit être payé pour les travaux réalisés avant la réception du certificat et pour tous travaux effectués après pour lesquels il s'était engagé.

4.2.9 SUSPENSION DU FINANCEMENT

En cas de suspension par le bailleur de fonds du financement à partir duquel sont effectués les paiements à l'entreprise :

- a) Le Maître d'Ouvrage est tenu d'aviser l'entreprise de cette suspension dans les 7 jours après réception de la notification de suspension ;
- b) Si l'entreprise n'a pas reçu les montants qui lui sont dus dans les 15 jours, elle pourra donner immédiatement un préavis de résiliation de 7 jours.

PIECE N°4 : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

5. SPECIFICATION TECHNIQUES

Article 1. Objet

Le présent cahier des clauses techniques particulières (c.c.t.p.) donne les conditions d'exécution des **travaux de transformation de quatre (04) anciens forages positifs équipés de pompe à motricité humaine (PMH) en postes d'eau autonomes (PEA), réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PEA, réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé d'une pompe à motricité humaine (PMH), réhabilitation de deux (02) postes d'eau autonomes (PEA) et réhabilitation de deux (02) forages positifs équipés de pompe manuelle (PMH).** Les forages sont particulièrement destinés à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des communautés bénéficiaires et au développement d'activités de production.

Article 2. Consistance des travaux

Les travaux objet du présent C.C.T.P concernent **les travaux de transformation de quatre (04) anciens forages positifs équipés de pompe à motricité humaine (PMH) en postes d'eau autonomes (PEA), réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PEA, réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé d'une pompe à motricité humaine (PMH), réhabilitation de deux (02) postes d'eau autonomes (PEA) et réhabilitation de deux (02) forages positifs équipés de pompe manuelle (PMH).**

Ces travaux seront exécutés dans les communes de Zam, Salogo et de Kogho dans la province du Ganzourgou, région du plateau central du Burkina Faso.

Article 3. Description des travaux

Les travaux comportent les volets suivants :

Dans le cadre du présent appel d'offres ouvert, les travaux par site concerne la :

Communes	Site	Travaux à réaliser au niveau Ecoles	Travaux à réaliser au niveau CSPS	Travaux à réaliser au niveau Village
SALOGO	Boilghin	Réhabilitation de PEA	Transformation de la PMH en PEA	
KOGHO	Tanghin de Kogho	Réhabilitation de PEA	Nouveau forage équipé de PEA	
	Tollingui	Transformation de la PMH en PEA		
ZAM	Damongto		Transformation de la PMH en PEA	
	Kroumweogo	Transformation de la PMH en PEA		

	Damingoghin	Réhabilitation de la PMH		
	Komgnèssé	Réhabilitation de la PMH		Réalisation d'un nouveau forage positif équipé de PMH

Dans ce domaine d'activités, les documents sont à produire en langue française.

Retouches : Les retouches seront effectuées par l'entrepreneur de telle sorte que tous les travaux seront délivrés absolument sans défaut et avec toutes les faces bien nettoyées.


L'attributaire confectionnera et fixera des plaquettes d'identification des caractéristiques de chaque forage, selon le descriptif les plaquettes porteront les informations suivantes :

Plaques 1 : Plaques d'identifications à fixer sur le Sur le champ solaire des PEA et sur la superstructure des PMH

Dimensions :

- **Largeur** : 40cm et **Hauteur** : 30 cm

40 cm

			
PROVINCE/COMMUNE	GNZ/	TYPE DE POMPE	
SITE		COORDONNEES GPS	
ECOLE			
MAÎTRE D'OUVRAGE	HELVETAS BURKINA	PROFONDEUR DU FORAGE	
ENTREPRISE		NIVEAU STATIQUE	
FINANCEMENT		CÔTE D'INSTALLATION POMPE	
		DEBIT DU FORAGE	
DATE DE REHABILITATION : MOIS 2025			

Plaque 2 : Ce type de plaque sera installé sur la superstructure métallique du PEA ainsi que sur le corps de la PMH, en fonction des informations propres à chaque site.

Dimensions :

- **Largeur** : 15 cm
- **Hauteur** : 15 cm



Article 4. Ordre d'exécution des ouvrages

L'ordre d'exécution des ouvrages est le suivant :

1. Vérification de la conformité du matériel par le maître d'œuvre (équipe technique du projet et équipe technique des mairies pour le suivi-contrôle des travaux) ;
2. Exécution des travaux de transformation de quatre (04) anciens forages positifs équipés de pompe à motricité humaine (PMH) en postes d'eau autonomes (PEA), réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PEA, réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé d'une pompe à motricité humaine (PMH), réhabilitation de deux (02) postes d'eau autonomes (PEA) et réhabilitation de deux (02) forages positifs équipés de pompe manuelle (PMH) dans les communes de Zam, Salogo et de Kogho dans la province du Ganzourgou, région du plateau central du Burkina Faso.

Tous les villages et quartiers seront accessibles en saison sèche. Le débroussaillage éventuel des zones des forages et de leur accès, ainsi que la remise en état des lieux en fin de chantier resteront à la charge de l'entrepreneur.

Article 5. Documents à produire par l'entrepreneur

L'entrepreneur a obligation de tenir à jour sur le chantier, un cahier d'ordres et un cahier de chantier. **Les deux cahiers seront visés au jour le jour par le représentant du contrôle et celui de l'entrepreneur :**

- le cahier d'ordres servira à inscrire les instructions et consignes particulières du contrôle, y compris celles données par radio ou téléphones. Les remarques ou réserves du chef de chantier y seront aussi consignées. Ce cahier sera du type manifold triple autocopiant.

- le cahier de chantier contiendra tous les détails liés aux travaux. Il sera maintenu en permanence sur le chantier et devra être présenté à la demande du maître d'œuvre. Tous les détails techniques des travaux seront inscrits dans le cahier de chantier, notamment :
 - i. Les caractéristiques du chantier :
 - Identification du village, de l'école et du CSPS
 - ii. La nature des travaux :
 - Caractéristiques du forage ;
 - Descriptions des différentes tâches.

Tous les éléments écrits ci-dessus seront mentionnés sur le cahier de chantier au fur et à mesure de la manifestation des événements correspondants.

D'une manière générale, le carnet de chantier devra contenir toutes les informations pertinentes, remarques, observations.

Toute demande de règlement de décompte provisoire ou définitif devra être accompagnée, pour être prise en considération, de la fiche signalétique des ouvrages correspondants. L'entreprise est libre d'utiliser tout modèle particulier qui répond aux critères de renseignements définis ci-dessus.

Article 6. Direction et contrôle des travaux, réception des ouvrages

10.1. Direction et suivi contrôle de l'ensemble des travaux

Le consultant chargé du contrôle des travaux en sa qualité de maître d'œuvre aura en charge **la direction des travaux. Il a pour responsabilité entre autres :**

- L'organisation de la visite de conformité ;
- La réception préalable et technique ;
- L'élaboration du cheminement ;
- Les décisions sur la poursuite ou l'arrêt des forages, leur équipement ou leur abandon ;
- Les décisions sur la poursuite ou l'arrêt des développements ;
- La décision de la réception définitive et la rédaction du procès-verbal ;
- La décision de l'arrêt éventuel total ou partiel des travaux et la durée de cet arrêt ;

Ces décisions porteront soit sur l'application de consignes générales notifiées à l'entrepreneur par notes de service, soit sur des consignes particulières notifiées sur le cahier d'ordres ou transmises par les liaisons radio. Lorsque les consignes sont données par liaison radio, elles doivent être reprises dans le cahier d'ordres puis visés par le chef de chantier et le représentant du maître d'œuvre.

Dans le cahier d'ordres, seront notées toutes les décisions de l'agent chargé du contrôle de même que les réserves éventuelles de l'entrepreneur.

Pour les opérations et décisions particulières (arrêt des travaux, modifications de programme, etc.), le maître d'œuvre établira un ordre de service séparé.

10.2.- Réunions de chantier

L'entrepreneur est tenu d'assister à toutes les réunions de chantier fixées par le maître d'œuvre. Il aura la faculté de se faire représenter par un agent dûment habilité à prendre des décisions au nom de l'entreprise.

10.3. Réception technique préalable

Avant le démarrage des travaux, réception technique préalable des matériaux et matériels des ouvrages sera organisée dans le but de constater :

- La conformité entre les matériels proposés par l'entrepreneur dans son offre et les listes descriptives qu'il a fournies ainsi qu'avec les spécifications techniques de ce matériel ;
- La conformité entre les capacités de ce matériel et les délais d'exécution.

Cette réception aura lieu à la base de l'entrepreneur à la demande de celui-ci dès l'arrivée du matériel de réalisation/réhabilitation des ouvrages, des véhicules, des engins, des matériaux (ciment, PVC, etc.).

La réception mentionnée ci-dessus sera complétée par une réception technique qui aura lieu sur le chantier lors de l'exécution des travaux de réalisation/réhabilitation du premier forage et au vu de ses résultats.

Cette réception technique préalable ne libère en rien l'entrepreneur de ses engagements aussi bien par rapport aux délais que par rapport aux prescriptions techniques.

Tout changement du matériel proposé dans l'offre (type, caractéristique, origine, etc.) avant ou après la visite de conformité, et pendant la réalisation des travaux est formellement interdit sauf sur accord écrit du maître d'œuvre, à la suite d'une demande de l'entrepreneur.

L'arrêt des travaux à cause du changement de matériaux non autorisés engage la responsabilité de l'entrepreneur, et tous les frais occasionnés par cet arrêt seront à sa charge.

10.4.- Réception provisoire

LE PRESTATAIRE est tenu d'informer HELVETAS Burkina Faso de la fin des travaux objet du contrat.

Les travaux sont dits terminés après leur inspection par HELVETAS Burkina Faso

La réception provisoire est faite en présence de l'entrepreneur et des représentants de HELVETAS Burkina Faso, du bureau d'étude, des mairies et des bénéficiaires.

Un procès-verbal de réception provisoire sera établi à cet effet et signé par tous les représentants.

10.5.- Conditions de réception définitive

La réception définitive des forages sera prononcée et fera l'objet d'un procès-verbal.

La réception définitive sera prononcée au vu des travaux de réalisation/réhabilitation des ouvrages un (01) après la réception provisoire, à condition que les travaux de réalisation ou de réhabilitation des ouvrages soient conformes aux spécifications techniques, aux normes de qualité, et aux conditions prévues dans le cahier des charges ou le contrat. (Sauf réserves faites par l'entrepreneur dans le cahier de chantier lors de la décision d'équipement de l'ouvrage).

Les réceptions définitives et attachements ne porteront que sur des ouvrages terminés et pour lesquels les documents (cahier de chantier et fiches récapitulatives de travaux) auront été remis.

Concernant la réalisation du nouveau forage positif, les travaux de développement, essais de pompage et l'analyse de l'eau seront définitivement réceptionnés après obtention des résultats d'analyse. Si une chute de caractéristiques des ouvrages (eau chargée, ensablement de l'ouvrage, débit incompatible avec celui du développement etc.) ayant pour origine un défaut d'exécution est constatée au cours de l'exploitation des forages, l'entrepreneur sera dans l'obligation, et à ses frais, de renouveler les opérations nécessaires à la réalisation ou à la réhabilitation des travaux.,

La réception des ouvrages sera prononcée par le représentant de HELVETAS ou son mandataire, suivant les critères de conformité repris dans les prescriptions techniques, après achèvement de tous les travaux.

Tous les frais liés à la réception définitive des travaux sont à la charge de l'entrepreneur.

6- Garantie des travaux

L'entrepreneur s'engage à exécuter, avec le matériel qu'il propose, tous les travaux dans les règles de l'art, quelles que soient les conditions géologiques.

En cas d'incident en cours de forage, d'équipement (chute de matériel dans le forage, coincement d'outils ou de tubages, coincement de pompe etc.) pouvant entraîner l'abandon du forage, l'entrepreneur sera astreint à recommencer un autre forage dans le voisinage immédiat du premier. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération pour le forage abandonné.

PIECE N°5 : CADRE DE BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRE

Lot 1 : Travaux de Transformation de deux (02) PMH en PEA, la réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PMH et la réhabilitation de deux (02) forages positifs équipés de pompe manuelle en PMH dans la commune de ZAM

A.1 Travaux de réalisation d'un nouveau forage positif équipé de PMH dans le village de Komgnèssé

N°	Désignation	Unités	Prix Unitaire	
			En chiffre	En lettre
1	DEPLACEMENT			
1.01	Préparation, Amenée et repli du matériel	Ff		
Sous Total 1				
2	FORATION			
2.01	Implantation géophysique	Unité		
2.02	Foration en terrain tendre	ml		
2.03	Foration tous terrain	ml		
Sous Total 2				
3	EQUIPEMENT			
3.01	Fourniture et pose de PVC plein 112/125	ml		
3.02	Fourniture et pose de crépine 112/125	ml		
3.03	Mise en place du massif filtrant	Unité		
3.04	Fourniture et mise en place du télon	Unité		
3.05	Fourniture et pose d'un bouchon de pied	Unité		
3.06	Cimentation des 6 m supérieurs de l'espace annulaire	Unité		
3.07	Fourniture et pose d'une fermeture de forage en PVC vissée ou capot métallique boulonné	Unité		
Sous Total 3				
4	DEVELOPPEMENT			
4.01	Développement du forage	U		
Sous Total 4				
5	ESSAI DE POMPAGE			
5.02	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U		
Sous total 5				
6	ANALYSE DES EAUX			

6.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U		
Sous total 6				
7	FOURNITURE ET POSE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH)			
7.01	Construction de la margelle conformément au plan	Unité		
7.02	Fourniture de Pompe à Motricité Humaine neuve complète INDIA MK II, y compris toutes sujétions	Unité		
7.04	Fourniture de trousseau de clé (1 clé 24 plate, 1 clé 17, clé 19 pipe, 1 boîte de graisse TOTAL et filetage...) permettant le graissage de la tête du forage	Unité		
Sous Total 7				
8	TRAITEMENT DE L'EAU DE FORAGE			
8.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité		
Sous total 8				
9	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES			
9.01	Trottoir anti-bourbier, canal d'évacuation, bassin de décantation, puits perdu y compris raccordement	Unité		
9.02	Construction du mur de la superstructure conforme au plan	m2		
9.03	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml		
9.04	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support de la PMH, selon descriptif indiqué	Unité		
Sous Total 9				
10	IDENTIFICATION DU FORAGE			
10.01	Confection et fixation de plaque d'identification sur la super structure, selon descriptif indiqué	Unité		
Sous total 10				
MONTANT TOTAL HT				
MONTANT TVA (18%)				
MONTANT TTC				

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

A.2 Travaux de réhabilitation de la PMH de l'école primaire publique de Komgnèssé

N°	Désignation	Unités	Prix Unitaire	
			En chiffre	En chiffre
1	DEMONTAGE -DEMOLITION			
1.01	Démontage et montage de la pompe manuelle	Unité		
1.02	Démolition de la superstructure	Unité		
Sous Total 1				
2	DEVELOPPEMENT			
2.01	Développement du forage	U		
Sous Total 2				
3	ESSAI DE POMPAGE			
3.01	Montage et démontage du dispositif d'essai de pompage	U		
3.02	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U		
Sous total 3				
4	ANALYSE DES EAUX			
4.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U		
Sous total 4				
5	FOURNITURE ET POSE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH)			
5.02	Construction de la margelle conformément au plan	Unité		
5.03	Fourniture de Pompe à Motricité Humaine neuve complète INDIA MK II, y compris toutes sujétions	Unité		
5.05	Fourniture de trousseau de clé (1 clé 24 plate, 1 clé 17, clé 19 pipe, 1 boîte de graisse TOTAL et filetage...) permettant le graissage de la tête du forage	Unité		
Sous Total 5				
6	TRAITEMENT DE L'EAU DE FORAGE			
6.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité		
Sous total 6				
7	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES			
7.01	Trottoir anti-bourbier, canal d'évacuation, bassin de décantation, puits perdu y compris raccordement	Unité		

7.02	Construction du mur de la superstructure conforme au plan	m2		
7.03	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml		
7.07	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support de la PMH, selon descriptif indiqué	Unité		
Sous Total 7				
9	IDENTIFICATION DU FORAGE			
9.01	Confection et fixation de plaque d'identification sur la super structure, selon descriptif indiqué	Unité		
Sous total 9				
MONTANT TOTAL HT				
MONTANT TVA (18%)				
MONTANT TTC				

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

A•3 Travaux de transformation du forage du CSPS de Damongto, équipé d'une PMH en Poste d'Eau Autonome (PEA)

N°	Désignation	Unités	Prix Unitaire	
			En chiffre	En chiffre
1	DEMONTAGE -DEMOLITION			
1.01	Démontage et montage de la pompe manuelle	Unité		
Sous Total 1				
2	DEVELOPPEMENT			
2.01	Développement du forage	U		
Sous Total 2				
3	ESSAI DE POMPAGE			
3.01	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U		
Sous total 3				
4	ANALYSE DES EAUX			

4.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U		
Sous total 4				
5	CONSTRUCTION DE TETE DE FORAGE, FOURNITURE / INSTALLATION DE POMPES IMMERGEES			
5.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité		
5.02	Fourniture/installation de tuyaux PEHD du forage au réservoir et de pompe immergée à fonctionnement solaire de débit d'exhaure moyen 03 m3/h (pompe ASP Hybride: caractéristique de la pompe),	Ens		
5.03	Fourniture et installation d'un champ solaire muni de support métallique (06 panneaux photovoltaïque de 250 W chacune adapté au fonctionnement optimal du système pour chaque forage)	Ens		
5.04	Fourniture et pose des câbles électriques, raccordement et coffret de commande, boîter et toutes sujétions	Ens		
5.05	Fourniture de clefs calibre (n°) convenable / forage permettant les opérations de changement des clapets/vanne et robinetterie	paire		
Sous Total 5				
6	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES			
6.01	Déblais pour muret de protection tête de forage, rampe de distribution d'eau (35x35) (prof. 200cm)	m ³		
6.02	Fourniture et pose d'un support métallique avec une protection métallique pour chapeauter le poly-tank contre l'ensoleillement	Unité		
Sous total 6				
7	CONSTRUCTION DE PUISARD ET POSE DE RESERVOIR			
7.01	Puisard (2m de profondeur et de diamètre 1,20m) muni d'une dalle de fermeture pour collecte des eaux usées	Unité		
7.02	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml		
7.03	Enduits ordinaires intérieurs et extérieurs sur murs se distribution d'eau	m ²		
7.05	Fourniture et pose d'un réservoir de 10 000 L de type polytank et tout sujétions sur un support métallique	Ens		
7.06	Construction de rampes (Maçonnerie de 4m2 en parpains de 15) pour distribution d'eau munie de trois robinets de puisage	Ens		
7.07	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support métallique du Polytank, selon descriptif indiqué	u		
7.08	Installation d'une clôture grillagée avec supports métalliques de l'ensemble des éléments du système PEA	u		
Sous Total 7				
8	Réseau de distribution d'eau			

8.01	Fourniture, pose de tuyaux PPR	ml		
8.02	Fourniture, pose de tuyaux PEHD 40 ou 63, du réservoir au réseau de distribution	ml		
8.03	Fourniture, pose de tuyaux PVC 40 ou 63	ml		
Sous Total 8				
9	IDENTIFICATION DU FORAGE			
9.01	Fourniture et pose de panneaux publicitaires sur la clôture grillagée selon le descriptif indiqué	Unité		
Sous total 9				
MONTANT TOTAL HT				
MONTANT TVA (18%)				
MONTANT TTC				

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

A.4 Travaux de réhabilitation de la PMH de l'école primaire publique de Daminghoguïn

N°	Désignation	Unités	F CFA Hors TVA	
			Prix Unitaire	Prix Total
1	DEMONTAGE -DEMOLITION			
1.01	Démontage et montage de la pompe manuelle	Unité		
1.02	Démolition de la superstructure	U		
Sous Total 1				
2	DEVELOPPEMENT			
2.01	Développement du forage	U		
Sous Total 2				
3	ESSAI DE POMPAGE			
3.02	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U		
Sous total 3				
4	ANALYSE DES EAUX			
4.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U		

Sous total 4				
5	FOURNITURE ET POSE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH)			
5.02	Construction de la margelle conformément au plan	Unité		
5.03	Fourniture de Pompe à Motricité Humaine neuve complète INDIA MK II, y compris toutes sujétions	Unité		
5.05	Fourniture de trousseau de clé (1 clé 24 plate, 1 clé 17, clé 19 pipe, 1 boîte de graisse TOTAL et filetage...) permettant le graissage de la tête du forage	Unité		
Sous Total 5				
6	TRAITEMENT DE L'EAU DE FORAGE			
6.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité		
Sous total 6				
7	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES			
7.01	Trottoir anti-bourbier, canal d'évacuation, bassin de décantation, puits perdu y compris raccordement	Unité		
7.02	Construction du mur de la superstructure conforme au plan	Unité		
7.03	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml		
7.07	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support de la PMH, selon descriptif indiqué	Unité		
Sous Total 7				
9	IDENTIFICATION DU FORAGE			
9.01	Confection et fixation de plaque d'identification sur la super structure, selon descriptif indiqué	Unité		
Sous total 9				
MONTANT TOTAL HT				
MONTANT TVA (18%)				
MONTANT TTC				

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

A.5 Travaux de transformation du forage de l'école primaire publique de Kroumweogo, équipé d'une PMH en Poste d'Eau Autonome (PEA)

N°	Désignation	Unités	F CFA Hors TVA	
			Prix Unitaire	Prix Unitaire
1	DEMONTAGE -DEMOLITION			
1.01	Démontage et montage de la pompe manuelle	Unité		
1.02	Démolition de la superstructure	U		
Sous Total 1				
2	DEVELOPPEMENT			
2.01	Développement du forage	U		
Sous Total 2				
3	ESSAI DE POMPAGE			
3,01	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U		
Sous total 3				
4	ANALYSE DES EAUX			
4.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U		
Sous total 4				
5	CONSTRUCTION DE TETE DE FORAGE, FOURNITURE / INSTALLATION DE POMPES IMMERGEES			
5.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité		
5.02	Fourniture/installation de tuyaux PEHD du forage au réservoir et de pompe immergée à fonctionnement solaire de débit d'exhaure moyen 03 m3/h (pompe ASP Hybride: caractéristique de la pompe),	Ens		
5.03	Fourniture et installation d'un champ solaire muni de support métallique (06 panneaux photovoltaïque de 250 W chacune adapté au fonctionnement optimal du système pour chaque forage)	Ens		
5.04	Fourniture et pose des câbles électriques, raccordement et coffret de commande, boîter et toutes sujétions	Ens		
5.05	Fourniture de clefs calibre (n°) convenable / forage permettant les opérations de changement des clapets/vanne et robinetterie	paire		
Sous Total 5				
6	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES			
6.01	Déblais pour muret de protection tête de forage, rampe de distribution d'eau (35x35) (prof. 200cm)	m ³		

6.02	Fourniture et pose d'un support métallique avec une protection métallique pour chapeauter le poly-tank contre l'ensoleillement	Unité		
Sous total 6				
7	CONSTRUCTION DE PUISARD ET POSE DE RESERVOIR			
7.01	Puisard (2m de profondeur et de diamètre 1,20m) muni d'une dalle de fermeture pour collecte des eaux usées	Unité		
7.02	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml		
7.03	Enduits ordinaires intérieurs et extérieurs sur murs de distribution d'eau	m ²		
7.05	Fourniture et pose d'un réservoir de 10 000 L de type polytank et tout sujétions sur un support métallique	Ens		
7.06	Construction de rampes (Maçonnerie de 4m ² en parpains de 15) pour distribution d'eau munie de trois robinets de puisage	Ens		
7.07	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support métallique du Polytank, selon descriptif indiqué	u		
7.08	Installation d'une clôture grillagée avec supports métalliques de l'ensemble des éléments du système PEA	u		
Sous Total 7				
8	Réseau de distribution d'eau			
8.01	Fourniture, pose de tuyaux PPR	ml		
8.02	Fourniture, pose de tuyaux PEHD 40 ou 63, du réservoir au réseau de distribution	ml		
8.03	Fourniture, pose de tuyaux PVC 40 ou 63	ml		
Sous Total 8				
9	IDENTIFICATION DU FORAGE			
9.01	Fourniture et pose de panneaux publicitaires sur la clôture grillagée selon le descriptif indiqué	Unité		
Sous total 9				
MONTANT TOTAL HT				
MONTANT TVA (18%)				
MONTANT TTC				

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

Lot 2 : Travaux de Réhabilitation d'un (01) PEA et la transformation d'une (01) PMH en PEA dans la commune de Salogo

B.1 Travaux de transformation du forage du CSPS de Boilguin, équipé d'une PMH en Poste d'Eau Autonome (PEA)

N°	Désignation	Unités	F CFA Hors TVA	
			Prix Unitaire	Prix Unitaire
1	DEMONTAGE -DEMOLITION			
1.01	Démontage et montage de la pompe manuelle	Unité		
Sous Total 1				
2	DEVELOPPEMENT			
2.01	Développement du forage	U		
Sous Total 2				
3	ESSAI DE POMPAGE			
3.01	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U		
Sous total 3				
4	ANALYSE DES EAUX			
4.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U		
Sous total 4				
5	CONSTRUCTION DE TETE DE FORAGE, FOURNITURE / INSTALLATION DE POMPES IMMERGEES			
5.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité		
5.02	Fourniture/installation de tuyaux PEHD du forage au réservoir et de pompe immergée à fonctionnement solaire de débit d'exhaure moyen 03 m3/h (pompe ASP Hybride: caractéristique de la pompe),	Ens		
5.04	Fourniture et installation d'un champ solaire muni de support métallique (06 panneaux photovoltaïque de 250 W chacune adapté au fonctionnement optimal du système pour chaque forage)	Ens		
5.05	Fourniture et pose des câbles électriques, raccordement et coffret de commande, boîtier et toutes sujétions	Ens		

5.06	Fourniture de clefs calibre (n°) convenable / forage permettant les opérations de changement des clapets/vanne et robinetterie	paire		
Sous Total 5				
6	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES			
6.01	Déblais pour muret de protection tête de forage, rampe de distribution d'eau (35x35) (prof. 200cm)	m ³		
6.02	Fourniture et pose d'un support métallique avec une protection métallique pour chapeauter le poly-tank contre l'ensoleillement	Unité		
Sous total 6				
7	CONSTRUCTION DE PUISARD ET POSE DE RESERVOIR			
7.01	Puisard (2m de profondeur et de diamètre 1,20m) muni d'une dalle de fermeture pour collecte des eaux usées	Unité		
7.02	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml		
7.03	Enduits ordinaires intérieurs et extérieurs sur murs se distribution d'eau	m ²		
7.04	Fourniture et pose d'un réservoir de 10 000 L de type polytank et tout sujétions sur un support métallique	Ens		
7.05	Construction de rampes (Maçonnerie de 4m2 en parpains de 15) pour distribution d'eau munie de trois robinets de puisage	Ens		
7.06	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support métallique du Polytank, selon descriptif indiqué	u		
7.07	Installation d'une clôture grillagée avec supports métalliques de l'ensemble des éléments du système PEA	u		
Sous Total 7				
8	Réseau de distribution d'eau			
8.01	Fourniture, pose de tuyaux PPR	ml		
8.02	Fourniture, pose de tuyaux PEHD 40 ou 63, du réservoir au réseau de distribution	ml		
8.03	Fourniture, pose de tuyaux PVC 40 ou 63	ml		
Sous Total 8				
9	IDENTIFICATION DU FORAGE			
9.01	Fourniture et pose de panneaux publicitaires sur la clôture grillagée selon le descriptif indiqué	Unité		
Sous total 9				
MONTANT TOTAL HT				
MONTANT TVA (18%)				
MONTANT TTC				

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

B •2 Réhabilitation du Postes d'Eau Autonome (PEA) de l'école primaire publique de Boilghin.

N°	Désignation	Unités	F CFA Hors TVA	
			Prix Unitaire	Prix Unitaire
1	DEMONTAGE -DEMOLITION			
1.01	Démontage et montage de la pompe manuelle	Unité		
Sous Total 1				
2	DEVELOPPEMENT			
2.01	Développement du forage	U		
Sous Total 2				
3	ESSAI DE POMPAGE			
3.02	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U		
Sous total 3				
4	ANALYSE DES EAUX			
4.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U		
Sous total 4				
5	CONSTRUCTION DE TETE DE FORAGE, FOURNITURE / INSTALLATION DE POMPES IMMERGEES			
5.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité		
5.02	Fourniture/installation de tuyaux PEHD du forage au réservoir et de pompe immergée à fonctionnement solaire de débit d'exhaure moyen 03 m3/h (pompe ASP Hybride: caractéristique de la pompe),	Ens		
5.04	Fourniture et installation d'un champ solaire muni de support métallique (06 panneaux photovoltaïque de 250 W chacune adapté au fonctionnement optimal du système pour chaque forage)	Ens		
5.05	Fourniture et pose des câbles électriques, raccordement et coffret de commande, boîtier et toutes sujétions	Ens		

5.06	Fourniture de clefs calibre (n°) convenable / forage permettant les opérations de changement des clapets/vanne et robinetterie	paire		
Sous Total 5				
6	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES			
6.01	Déblais pour muret de protection tête de forage, rampe de distribution d'eau (35x35) (prof. 200cm)	m ³		
Sous total 6				
7	CONSTRUCTION DE PUISARD ET POSE DE RESERVOIR			
7.01	Puisard (2m de profondeur et de diamètre 1,20m) muni d'une dalle de fermeture pour collecte des eaux usées	Unité		
7.02	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml		
7.03	Enduits ordinaires intérieurs et extérieurs sur murs de distribution d'eau	m ²		
7.04	Fourniture, pose de tuyaux PEHD du forage au réservoir	Ens		
7.06	Construction de rampes (Maçonnerie de 4m2 en parpains de 15) pour distribution d'eau munie de trois robinets de puisage	Ens		
7.07	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support métallique du Polytank, selon descriptif indiqué	u		
7.08	Installation d'une clôture grillagée avec supports métalliques de l'ensemble des éléments du système PEA	u		
Sous Total 7				
8	Réseau de distribution d'eau			
8.01	Fourniture, pose de tuyaux PPR	ml		
8.02	Fourniture, pose de corps de robinets en tube PVC ainsi que de têtes de robinets	ml		
Sous Total 8				
9	IDENTIFICATION DU FORAGE			
9.01	Fourniture et pose de panneaux publicitaires sur la clôture grillagée selon le descriptif indiqué	Unité		
Sous total 9				
MONTANT TOTAL HT				
MONTANT TVA (18%)				
MONTANT TTC				

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

Lot 3 : Travaux de réhabilitation d'un (01) PEA, la transformation d'une (01) PMH en PEA et la réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PEA dans la commune de Kogho

C.1 Travaux de transformation du forage de l'école primaire publique de Tollingui, équipé d'une PMH en Poste d'Eau Autonome (PEA)

N°	Désignation	Unités	F CFA Hors TVA	
			Prix Unitaire	Prix Unitaire
1	DEMONTAGE -DEMOLITION			
1.01	Démontage et montage de la pompe manuelle	Unité		
Sous Total 1				
2	DEVELOPPEMENT			
2.01	Développement du forage	U		
Sous Total 2				
3	ESSAI DE POMPAGE			
3.02	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U		
Sous total 3				
4	ANALYSE DES EAUX			
4.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U		
Sous total 4				
5	CONSTRUCTION DE TETE DE FORAGE, FOURNITURE / INSTALLATION DE POMPES IMMERGEES			
5.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité		
5.02	Fourniture/installation de tuyaux PEHD du forage au réservoir et de pompe immergée à fonctionnement solaire de débit d'exhaure moyen 03 m3/h (pompe ASP Hybride: caractéristique de la pompe),	Ens		
5.03	Fourniture et installation d'un champ solaire muni de support métallique (06 panneaux photovoltaïque de 250 W chacune adapté au fonctionnement optimal du système pour chaque forage)	Ens		

5.04	Fourniture et pose des câbles électriques, raccordement et coffret de commande, boîter et toutes sujétions	Ens		
5.05	Fourniture de clefs calibre (n°) convenable / forage permettant les opérations de changement des clapets/vanne et robinetterie	paire		
Sous Total 5				
6	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES			
6.01	Déblais pour muret de protection tête de forage, rampe de distribution d'eau (35x35) (prof. 200cm)	m ³		
6.02	Fourniture et pose d'un support métallique avec une protection métallique pour chapeauter le poly-tank contre l'ensoleillement	Unité		
Sous total 6				
7	CONSTRUCTION DE PUISARD ET POSE DE RESERVOIR			
7.01	Puisard (2m de profondeur et de diamètre 1,20m) muni d'une dalle de fermeture pour collecte des eaux usées	Unité		
7.02	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml		
7.03	Enduits ordinaires intérieurs et extérieurs sur murs se distribution d'eau	m ²		
7.05	Fourniture et pose d'un réservoir de 10 000 L de type polytank et tout sujétions sur un support métallique	Ens		
7.06	Construction de rampes (Maçonnerie de 4m ² en parpains de 15) pour distribution d'eau munie de trois robinets de puisage	Ens		
7.07	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support métallique du Polytank, selon descriptif indiqué	u		
7.08	Installation d'une clôture grillagée avec supports métalliques de l'ensemble des éléments du système PEA	u		
Sous Total 7				
8	Réseau de distribution d'eau			
8.01	Fourniture, pose de tuyaux PPR	ml		
8.02	Fourniture, pose de tuyaux PEHD 40 ou 63, du réservoir au réseau de distribution	ml		
8.03	Fourniture, pose de tuyaux PVC 40 ou 63	ml		
Sous Total 8				
9	IDENTIFICATION DU FORAGE			
9.01	Fourniture et pose de panneaux publicitaires sur la clôture grillagée selon le descriptif indiqué	Unité		
Sous total 9				
MONTANT TOTAL HT				
MONTANT TVA (18%)				
MONTANT TTC				

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

C•2 Réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PEA au CSPS de Tanghin de Kogho

N°	Désignation	Unités	F CFA Hors TVA	
			Prix Unitaire	Prix Unitaire
1	DEPLACEMENT			
1.01	Préparation, Amenée et repli du matériel	Ff		
Sous Total 1				
2	FORATION			
2.01	Implantation géophysique	Unité		
2.02	Foration en terrain tendre	ml		
2.03	Foration tous terrain	ml		
Sous Total 2				
3	EQUIPEMENT			
3.01	Fourniture et pose de PVC plein 112/125	ml		
3.02	Fourniture et pose de crépine 112/125	ml		
3.03	Mise en place du massif filtrant	Unité		
3.04	Fourniture et mise en place du télon	Unité		
3.05	Fourniture et pose d'un bouchon de pied	Unité		
3.06	Cimentation des 6 m supérieurs de l'espace annulaire	Unité		
3.07	Fourniture et pose d'une fermeture de forage en PVC vissée ou capot métallique boulonné	Unité		
Sous Total 3				
5	DEVELOPPEMENT			
5.01	Développement du forage	U		
Sous Total 5				
6	ESSAI DE POMPAGE			
6.02	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U		
Sous total 6				
7	ANALYSE DES EAUX			
7.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U		
Sous total 7				

8 CONSTRUCTION DE TETE DE FORAGE, FOURNITURE / INSTALLATION DE POMPES IMMERGEES				
8.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité		
8.02	Fourniture/installation de tuyaux PEHD du forage au réservoir et de pompe immergée à fonctionnement solaire de débit d'exhaure moyen 03 m3/h (pompe ASP Hybride: caractéristique de la pompe),	Ens		
8.03	Fourniture d'éléments d'exhaure avec accessoires complets (selon côte d'installation forage)	Unité		
8.04	Fourniture et installation d'un champ solaire muni de support métallique (06 panneaux photovoltaïque de 250 W chacune adapté au fonctionnement optimal du système pour chaque forage)	Ens		
8.05	Fourniture et pose des câbles électriques, raccordement et coffret de commande, boîtier et toutes sujétions	Ens		
8.06	Fourniture de clefs calibre (n°) convenable / forage permettant les opérations de changement des clapets/vanne et robinetterie	paire		
Sous Total 9				
9 CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES				
9.01	Déblais pour muret de protection tête de forage, rampe de distribution d'eau (35x35) (prof. 200cm)	m ³		
9.02	Fourniture et pose d'un support métallique avec une protection métallique pour chapeauter le poly-tank contre l'ensoleillement	Unité		
Sous total 9				
10 CONSTRUCTION DE PUISARD ET POSE DE RESERVOIR				
10.05	Fourniture et pose d'un réservoir de 10 000 L de type polytank et tout sujétions sur un support métallique	Ens		
10.07	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support métallique du Polytank, selon descriptif indiqué	u		
10.08	Installation d'une clôture grillagée avec supports métalliques de l'ensemble des éléments du système PEA	u		
Sous Total 10				
11 Réseau de distribution d'eau				
11.01	Fourniture, pose de tuyaux PPR	ml		
11.02	Fourniture, pose de tuyaux PEHD 40 ou 63, du réservoir au réseau de distribution	ml		
11.03	Fourniture, pose de tuyaux PVC 40 ou 63	ml		
Sous Total 11				
12 IDENTIFICATION DU FORAGE				
12.01	Fourniture et pose de panneaux publicitaires sur la clôture grillagée selon le descriptif indiqué	Unité		
Sous total 12				
MONTANT TOTAL HT				

	MONTANT TVA (18%)	
	MONTANT TTC	

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

C •3 Réhabilitation du Postes d'Eau Autonome (PEA) de l'école primaire publique de Tanguin de Kogho.

N°	Désignation	Unités	F CFA Hors TVA	
			Prix Unitaire	Prix Unitaire
1	DEMONTAGE -DEMOLITION			
1.01	Démontage et montage de la pompe manuelle	Unité		
Sous Total 1				
2	DEVELOPPEMENT			
2.01	Développement du forage	U		
Sous Total 2				
3	ESSAI DE POMPAGE			
3.01	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U		
Sous total 3				
4	ANALYSE DES EAUX			
4.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U		
Sous total 4				
5	CONSTRUCTION DE TETE DE FORAGE, FOURNITURE / INSTALLATION DE POMPES IMMERGEES			
5.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité		
5.02	Maintenance de pompe immergée à fonctionnement solaire de débit d'exhaure moyen 03 m3/h ainsi que des panneaux photovoltaïque chacune adapté au fonctionnement optimal du système pour le forage	Ens		
5.03	Fourniture de clefs calibre (n°) convenable / forage permettant les opérations de changement des clapets/vanne et robinetterie	paire		
Sous Total 5				
6	CONSTRUCTION DE PUISARD ET POSE DE RESERVOIR			
6.01	Puisard (2m de profondeur et de diamètre 1,20m) muni d'une dalle de fermeture pour collecte des eaux usées	Unité		
6.02	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml		

6.03	Enduits ordinaires intérieurs et extérieurs sur murs se distribution d'eau	m ²		
6.04	Construction de rampes (Maçonnerie de 4m2 en parpains de 15) pour distribution d'eau munie de trois robinets de puisage	Ens		
6.05	Fourniture et pose d'un réservoir de 5 000 L de type polytank et tout sujétions sur un support métallique	Ens		
6.06	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support métallique du Polytank, selon descriptif indiqué	u		
6.07	Renforcement en soudure des escaliers du support métallique du plytank et fourniture d'une assise métallique sur lequel laquelle le polytank doit reposer	u		
Sous Total 6				
7	Réseau de distribution d'eau			
11.02	Fourniture, pose de tuyaux PEHD 40 ou 63, du réservoir au réseau de distribution	ml		
11.03	Fourniture, pose de tuyaux PVC 40 ou 63	ml		
7.01	Fourniture, pose de tuyaux PPR	ml		
Sous Total 7				
8	IDENTIFICATION DU FORAGE			
8.01	Fourniture et pose de panneaux publicitaires sur la clôture grillagée selon le descriptif indiqué	Unité		
Sous total 8				
MONTANT TOTAL HT				
MONTANT TVA (18%)				
MONTANT TTC				

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

PIECE N°6 : CADRES DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX

Lot 1 : Travaux de Transformation de deux (02) PMH en PEA, la réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PMH et la réhabilitation de deux (02) forages positifs équipés de pompe manuelle en PMH dans la commune de ZAM

A.1 Travaux de réalisation d'un nouveau forage positif équipé de PMH dans le village de Komgnèssé

N°	Désignation	Unités	Quantité	F CFA	
				Prix Unitaire	Prix Total
1	DEPLACEMENT				
1.01	Préparation, Amenée et repli du matériel	Ff	1		
Sous Total 1					
2	FORATION				
2.01	Implantation géophysique	Unité	2		
2.02	Foration en terrain tendre	ml	30		
2.03	Foration tous terrain	ml	50		
Sous Total 2					
3	EQUIPEMENT				
3.01	Fourniture et pose de PVC plein 112/125	ml	50		
3.02	Fourniture et pose de crépine 112/125	ml	30		
3.03	Mise en place du massif filtrant	Unité	1		
3.04	Fourniture et mise en place du télon	Unité	1		
3.05	Fourniture et pose d'un bouchon de pied	Unité	1		
3.06	Cimentation des 6 m supérieurs de l'espace annulaire	Unité	1		
3.07	Fourniture et pose d'une fermeture de forage en PVC vissée ou capot métallique boulonné	Unité	1		
Sous Total 3					
4	DEVELOPPEMENT				
4.01	Développement du forage	U	1		
Sous Total 4					
5	ESSAI DE POMPAGE				
5.02	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U	1		
Sous total 5					

6	ANALYSE DES EAUX				
6.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U	1		
Sous total 6					
7	FOURNITURE ET POSE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH)				
7.01	Construction de la margelle conformément au plan	Unité	1		
7.02	Fourniture de Pompe à Motricité Humaine neuve complète INDIA MK II, y compris toutes sujétions	Unité	1		
7.04	Fourniture de trousseau de clé (1 clé 24 plate, 1 clé 17, clé 19 pipe, 1 boîte de graisse TOTAL et filetage...) permettant le graissage de la tête du forage	Unité	1		
Sous Total 7					
8	TRAITEMENT DE L'EAU DE FORAGE				
8.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité	1		
Sous total 8					
9	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES				
9.01	Trottoir anti-bourbier, canal d'évacuation, bassin de décantation, puits perdu y compris raccordement	Unité	1		
9.02	Construction du mur de la superstructure conforme au plan	m2	1		
9.03	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml	20		
9.04	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support de la PMH, selon descriptif indiqué	Unité	1		
Sous Total 9					
10	IDENTIFICATION DU FORAGE				
10.01	Confection et fixation de plaque d'identification sur la super structure, selon descriptif indiqué	Unité	1		
Sous total 10					
MONTANT TOTAL HT					
MONTANT TVA (18%)					
MONTANT TTC					

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

A.2 Travaux de réhabilitation de la PMH de l'école primaire publique de Komgnèssé

N°	Désignation	Unités	Quantité	F CFA	
				Prix Unitaire	Prix Total
1	DEMONTAGE -DEMOLITION				
1.01	Démontage et montage de la pompe manuelle	Unité	1		
1.02	Démolition de la superstructure	Unité	1		
Sous Total 1					
2	DEVELOPPEMENT				
2.01	Développement du forage	U	1		
Sous Total 2					
3	ESSAI DE POMPAGE				
3.01	Montage et démontage du dispositif d'essai de pompage	U	1		
3.02	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U	1		
Sous total 3					
4	ANALYSE DES EAUX				
4.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U	1		
Sous total 4					
5	FOURNITURE ET POSE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH)				
5.02	Construction de la margelle conformément au plan	Unité	1		
5.03	Fourniture de Pompe à Motricité Humaine neuve complète INDIA MK II, y compris toutes sujétions	Unité	1		
5.05	Fourniture de trousseau de clé (1 clé 24 plate, 1 clé 17, clé 19 pipe, 1 boîte de graisse TOTAL et filetage...) permettant le graissage de la tête du forage	Unité	1		
Sous Total 5					
6	TRAITEMENT DE L'EAU DE FORAGE				
6.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité	1		
Sous total 6					
7	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES				
7.01	Trottoir anti-bourbier, canal d'évacuation, bassin de décantation, puits perdu y compris raccordement	Unité	1		

7.02	Construction du mur de la superstructure conforme au plan	m2	1		
7.03	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml	20		
7.07	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support de la PMH, selon descriptif indiqué	Unité	1		
Sous Total 7					
9	IDENTIFICATION DU FORAGE				
9.01	Confection et fixation de plaque d'identification sur la super structure, selon descriptif indiqué	Unité	1		
Sous total 9					
MONTANT TOTAL HT					
MONTANT TVA (18%)					
MONTANT TTC					

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

A-3 Travaux de transformation du forage du CSPS de Damongto, équipé d'une PMH en Poste d'Eau Autonome (PEA)

N°	Désignation	Unités	Quantité	F CFA	
				Prix Unitaire	Prix Total
1	DEMONTAGE -DEMOLITION				
1.01	Démontage et montage de la pompe manuelle	Unité	1		
Sous Total 1					
2	DEVELOPPEMENT				
2.01	Développement du forage	U	1		
Sous Total 2					
3	ESSAI DE POMPAGE				
3.01	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U	1		
Sous total 3					
4	ANALYSE DES EAUX				
4.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U	1		
Sous total 4					
5	CONSTRUCTION DE TETE DE FORAGE, FOURNITURE / INSTALLATION DE POMPES IMMERGEES				
5.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité	1		
5.02	Fourniture/installation de tuyaux PEHD du forage au réservoirde et de pompe immergée à fonctionnement solaire de débit d'exhaure moyen 03 m3/h (pompe ASP Hybride: caractéristique de la pompe),	Ens	1		
5.03	Fourniture et installation d'un champ solaire muni de support métallique (06 panneaux photovoltaïque de 250 W chacune adapté au fonctionnement optimal du système pour chaque forage)	Ens	1		
5.04	Fourniture et pose des câbles électriques, raccordement et coffret de commande, boîtier et toutes sujétions	Ens	1		
5.05	Fourniture de clefs calibre (n°) convenable / forage permettant les opérations de changement des clapets/vanne et robinetterie	paire	1		
Sous Total 5					
6	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES				
6.01	Déblais pour muret de protection tête de forage, rampe de distribution d'eau (35x35) (prof. 200cm)	m³	10		
6.02	Fourniture et pose d'un support métallique avec une protection métallique pour chapeauter le poly-tank contre l'ensoleillement	Unité	1		
Sous total 6					

7	CONSTRUCTION DE PUISARD ET POSE DE RESERVOIR				
7.01	Puisard (2m de profondeur et de diamètre 1,20m) muni d'une dalle de fermeture pour collecte des eaux usées	Unité	2		
7.02	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml	16		
7.03	Enduits ordinaires intérieurs et extérieurs sur murs se distribution d'eau	m ²	53,305		
7.05	Fourniture et pose d'un réservoir de 10 000 L de type polytank et tout sujétions sur un support métallique	Ens	1		
7.06	Construction de rampes (Maçonnerie de 4m2 en parpains de 15) pour distribution d'eau munie de trois robinets de paysage	Ens	2		
7.07	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support métallique du Polytank, selon descriptif indiqué	u	1		
7.08	Installation d'une clôture grillagée avec supports métalliques de l'ensemble des éléments du système PEA	u	1		
Sous Total 7					
8	Réseau de distribution d'eau				
8.01	Fourniture, pose de tuyaux PPR	ml	30		
8.02	Fourniture, pose de tuyaux PEHD 40 ou 63, du réservoir au réseau de distribution	ml	1150		
8.03	Fourniture, pose de tuyaux PVC 40 ou 63	ml	20		
Sous Total 8					
9	IDENTIFICATION DU FORAGE				
9.01	Fourniture et pose de panneaux publicitaires sur la clôture grillagée selon le descriptif indiqué	Unité	1		
Sous total 9					
MONTANT TOTAL HT					
MONTANT TVA (18%)					
MONTANT TTC					

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

A.4 Travaux de réhabilitation de la PMH de l'école primaire publique de Daminghoguïn

N°	Désignation	Unités	Quantité	F CFA	
				Prix Unitaire	Prix Unitaire
1	DEMONTAGE -DEMOLITION				
1.01	Démontage et montage de la pompe manuelle	Unité	1		
1.02	Démolition de la superstructure	U	1		
Sous Total 1					
2	DEVELOPPEMENT				
2.01	Développement du forage	U	1		
Sous Total 2					
3	ESSAI DE POMPAGE				
3.02	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U	1		
Sous total 3					
4	ANALYSE DES EAUX				
4.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U	1		
Sous total 4					
5	FOURNITURE ET POSE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH)				
5.02	Construction de la margelle conformément au plan	Unité	1		
5.03	Fourniture de Pompe à Motricité Humaine neuve complète INDIA MK II, y compris toutes sujétions	Unité	1		
5.05	Fourniture de trousseau de clé (1 clé 24 plate, 1 clé 17, clé 19 pipe, 1 boîte de graisse TOTAL et filetage...) permettant le graissage de la tête du forage	Unité	1		
Sous Total 5					
6	TRAITEMENT DE L'EAU DE FORAGE				
6.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité	1		
Sous total 6					
7	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES				
7.01	Trottoir anti-bourbier, canal d'évacuation, bassin de décantation, puits perdu y compris raccordement	Unité	1		
7.02	Construction du mur de la superstructure conforme au plan	Unité	1		
7.03	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml	20		
7.07	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support de la PMH, selon descriptif indiqué	Unité	1		

Sous Total 7					
9	IDENTIFICATION DU FORAGE				
9.01	Confection et fixation de plaque d'identification sur la super structure, selon descriptif indiqué	Unité	1		
Sous total 9					
MONTANT TOTAL HT					
MONTANT TVA (18%)					
MONTANT TTC					

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

A.5 Travaux de transformation du forage de l'école primaire publique de Kroumweogo, équipé d'une PMH en Poste d'Eau Autonome (PEA)

N°	Désignation	Unités	Quantité	F CFA	
				Prix Unitaire	Prix Total
1	DEMONTAGE -DEMOLITION				
1.01	Démontage et montage de la pompe manuelle	Unité	1		
1.02	Démolition de la superstructure	U	1		
Sous Total 1					
2	DEVELOPPEMENT				
2.01	Développement du forage	U	1		
Sous Total 2					
3	ESSAI DE POMPAGE				
3,01	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U	1		
Sous total 3					
4	ANALYSE DES EAUX				
4.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U	1		

Sous total 4					
5	CONSTRUCTION DE TETE DE FORAGE, FOURNITURE / INSTALLATION DE POMPES IMMERGEES				
5.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité	1		
5.02	Fourniture/installation de tuyaux PEHD du forage au réservoir et de pompe immergée à fonctionnement solaire de débit d'exhaure moyen 03 m3/h (pompe ASP Hybride: caractéristique de la pompe),	Ens	1		
5.03	Fourniture et installation d'un champ solaire muni de support métallique (06 panneaux photovoltaïque de 250 W chacune adapté au fonctionnement optimal du système pour chaque forage)	Ens	1		
5.04	Fourniture et pose des câbles électriques, raccordement et coffret de commande, boîtier et toutes sujétions	Ens	1		
5.05	Fourniture de clefs calibre (n°) convenable / forage permettant les opérations de changement des clapets/vanne et robinetterie	paire	1		
Sous Total 5					
6	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES				
6.01	Déblais pour muret de protection tête de forage, rampe de distribution d'eau (35x35) (prof. 200cm)	m ³	10		
6.02	Fourniture et pose d'un support métallique avec une protection métallique pour chapeauter le poly-tank contre l'ensoleillement	Unité	1		
Sous total 6					
7	CONSTRUCTION DE PUISARD ET POSE DE RESERVOIR				
7.01	Puisard (2m de profondeur et de diamètre 1,20m) muni d'une dalle de fermeture pour collecte des eaux usées	Unité	1		
7.02	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml	8		
7.03	Enduits ordinaires intérieurs et extérieurs sur murs de distribution d'eau	m ²	25		
7.05	Fourniture et pose d'un réservoir de 10 000 L de type polytank et tout sujétions sur un support métallique	Ens	1		
7.06	Construction de rampes (Maçonnerie de 4m2 en parpains de 15) pour distribution d'eau munie de trois robinets de puisage	Ens	1		
7.07	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support métallique du Polytank, selon descriptif indiqué	u	1		
7.08	Installation d'une clôture grillagée avec supports métalliques de l'ensemble des éléments du système PEA	u	1		
Sous Total 7					
8	Réseau de distribution d'eau				

8.01	Fourniture, pose de tuyaux PPR	ml	15		
8.02	Fourniture, pose de tuyaux PEHD 40 ou 63, du réservoir au réseau de distribution	ml	500		
8.03	Fourniture, pose de tuyaux PVC 40 ou 63	ml	15		
Sous Total 8					
9	IDENTIFICATION DU FORAGE				
9.01	Fourniture et pose de panneaux publicitaires sur la clôture grillagée selon le descriptif indiqué	Unité	1		
Sous total 9					
MONTANT TOTAL HT					
MONTANT TVA (18%)					
MONTANT TTC					

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

Lot 2 : Travaux de Réhabilitation d'un (01) PEA et la transformation d'une (01) PMH en PEA dans la commune de Salogo

B.1 Travaux de transformation du forage du CSPS de Boilguin, équipé d'une PMH en Poste d'Eau Autonome (PEA)

N°	Désignation	Unités	Quantité	F CFA	
				Prix Unitaire	Prix Total
1	DEMONTAGE -DEMOLITION				
1.01	Démontage et montage de la pompe manuelle	Unité	1		
Sous Total 1					
2	DEVELOPPEMENT				
2.01	Développement du forage	U	1		
Sous Total 2					
3	ESSAI DE POMPAGE				
3.01	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U	1		
Sous total 3					
4	ANALYSE DES EAUX				
4.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U	1		
Sous total 4					
5	CONSTRUCTION DE TETE DE FORAGE, FOURNITURE / INSTALLATION DE POMPES IMMERGEES				
5.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité	1		
5.02	Fourniture/installation de tuyaux PEHD du forage au réservoir et de pompe immergée à fonctionnement solaire de débit d'exhaure moyen 03 m3/h (pompe ASP Hybride: caractéristique de la pompe),	Ens	1		
5.04	Fourniture et installation d'un champ solaire muni de support métallique (06 panneaux photovoltaïque de 250 W chacune adapté au fonctionnement optimal du système pour chaque forage)	Ens	1		
5.05	Fourniture et pose des câbles électriques, raccordement et coffret de commande, boîtier et toutes sujétions	Ens	1		
5.06	Fourniture de clefs calibre (n°) convenable / forage permettant les opérations de changement des clapets/vanne et robinetterie	paire	1		
Sous Total 5					
6	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES				

6.01	Déblais pour muret de protection tête de forage, rampe de distribution d'eau (35x35) (prof. 200cm)	m ³	10		
6.02	Fourniture et pose d'un support métallique avec une protection métallique pour chapeauter le poly-tank contre l'ensoleillement	Unité	1		
Sous total 6					
7	CONSTRUCTION DE PUISARD ET POSE DE RESERVOIR				
7.01	Puisard (2m de profondeur et de diamètre 1,20m) muni d'une dalle de fermeture pour collecte des eaux usées	Unité	1		
7.02	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml	8		
7.03	Enduits ordinaires intérieurs et extérieurs sur murs se distribution d'eau	m ²	25		
7.04	Fourniture et pose d'un réservoir de 10 000 L de type polytank et tout sujétions sur un support métallique	Ens	1		
7.05	Construction de rampes (Maçonnerie de 4m2 en parpains de 15) pour distribution d'eau munie de trois robinets de puisage	Ens	1		
7.06	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support métallique du Polytank, selon descriptif indiqué	u	1		
7.07	Installation d'une clôture grillagée avec supports métalliques de l'ensemble des éléments du système PEA	u	1		
Sous Total 7					
8	Réseau de distribution d'eau				
8.01	Fourniture, pose de tuyaux PPR	ml	20		
8.02	Fourniture, pose de tuyaux PEHD 40 ou 63, du réservoir au réseau de distribution	ml	500		
8.03	Fourniture, pose de tuyaux PVC 40 ou 63	ml	10		
Sous Total 8					
9	IDENTIFICATION DU FORAGE				
9.01	Fourniture et pose de panneaux publicitaires sur la clôture grillagée selon le descriptif indiqué	Unité	1		
Sous total 9					
MONTANT TOTAL HT					
MONTANT TVA (18%)					
MONTANT TTC					

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

B •2 Réhabilitation du Postes d'Eau Autonome (PEA) de l'école primaire publique de Boilghin.

N°	Désignation	Unités	Quantité	F CFA	
				Prix Unitaire	Prix Total
1	DEMONTAGE -DEMOLITION				
1.01	Démontage et montage de la pompe manuelle	Unité	1		
Sous Total 1					
2	DEVELOPPEMENT				
2.01	Développement du forage	U	1		
Sous Total 2					
3	ESSAI DE POMPAGE				
3.02	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U	1		
Sous total 3					
4	ANALYSE DES EAUX				
4.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U	1		
Sous total 4					
5	CONSTRUCTION DE TETE DE FORAGE, FOURNITURE / INSTALLATION DE POMPES IMMERGEEES				
5.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité	1		
5.02	Fourniture/installation de tuyaux PEHD du forage au réservoirde et de pompe immergée à fonctionnement solaire de débit d'exhaure moyen 03 m3/h (pompe ASP Hybride: caractéristique de la pompe),	Ens	1		
5.04	Fourniture et installation d'un champ solaire muni de support métallique (06 panneaux photovoltaïque de 250 W chacune adapté au fonctionnement optimal du système pour chaque forage)	Ens	1		
5.05	Fourniture et pose des câbles électriques, raccordement et coffret de commande, boîter et toutes sujétions	Ens	1		
5.06	Fourniture de clefs calibre (n°) convenable / forage permettant les opérations de changement des clapets/vanne et robinetterie	paire	1		
Sous Total 5					
6	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES				

6.01	Déblais pour muret de protection tête de forage, rampe de distribution d'eau (35x35) (prof. 200cm)	m ³	10		
Sous total 6					
7	CONSTRUCTION DE PUISARD ET POSE DE RESERVOIR				
7.01	Puisard (2m de profondeur et de diamètre 1,20m) muni d'une dalle de fermeture pour collecte des eaux usées	Unité	1		
7.02	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml	8		
7.03	Enduits ordinaires intérieurs et extérieurs sur murs de distribution d'eau	m ²	25		
7.04	Fourniture, pose de tuyaux PEHD du forage au réservoir	Ens	1		
7.06	Construction de rampes (Maçonnerie de 4m ² en parpains de 15) pour distribution d'eau munie de trois robinets de puisage	Ens	1		
7.07	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support métallique du Polytank, selon descriptif indiqué	u	1		
7.08	Installation d'une clôture grillagée avec supports métalliques de l'ensemble des éléments du système PEA	u	1		
Sous Total 7					
8	Réseau de distribution d'eau				
8.01	Fourniture, pose de tuyaux PPR	ml	15		
8.02	Fourniture, pose de corps de robinets en tube PVC ainsi que de têtes de robinets	ml	4		
Sous Total 8					
9	IDENTIFICATION DU FORAGE				
9.01	Fourniture et pose de panneaux publicitaires sur la clôture grillagée selon le descriptif indiqué	Unité	1		
Sous total 9					
MONTANT TOTAL HT					
MONTANT TVA (18%)					
MONTANT TTC					

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

Lot 3 : Travaux de réhabilitation d'un (01) PEA, la transformation d'une (01) PMH en PEA et la réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PEA dans la commune de Kogho

C.1 Travaux de transformation du forage de l'école primaire publique de Tollingui, équipé d'une PMH en Poste d'Eau Autonome (PEA)

N°	Désignation	Unités	Quantité	F CFA	
				Prix Unitaire	Prix Total
1	DEMONTAGE -DEMOLITION				
1.01	Démontage et montage de la pompe manuelle	Unité	1		
Sous Total 1					
2	DEVELOPPEMENT				
2.01	Développement du forage	U	1		
Sous Total 2					
3	ESSAI DE POMPAGE				
3.02	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U	1		
Sous total 3					
4	ANALYSE DES EAUX				
4.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U	1		
Sous total 4					
5	CONSTRUCTION DE TETE DE FORAGE, FOURNITURE / INSTALLATION DE POMPES IMMERGEES				
5.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité	1		
5.02	Fourniture/installation de tuyaux PEHD du forage au réservoirde et de pompe immergée à fonctionnement solaire de débit d'exhaure moyen 03 m3/h (pompe ASP Hybride: caractéristique de la pompe),	Ens	1		
5.03	Fourniture et installation d'un champ solaire muni de support métallique (06 panneaux photovoltaïque de 250 W chacune adapté au fonctionnement optimal du système pour chaque forage)	Ens	1		
5.04	Fourniture et pose des câbles électriques, raccordement et coffret de commande, boîter et toutes sujétions	Ens	1		

5.05	Fourniture de clefs calibre (n°) convenable / forage permettant les opérations de changement des clapets/vanne et robinetterie	paire	1		
Sous Total 5					
6	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES				
6.01	Déblais pour muret de protection tête de forage, rampe de distribution d'eau (35x35) (prof. 200cm)	m ³	10		
6.02	Fourniture et pose d'un support métallique avec une protection métallique pour chapeauter le poly-tank contre l'ensoleillement	Unité	1		
Sous total 6					
7	CONSTRUCTION DE PUISARD ET POSE DE RESERVOIR				
7.01	Puisard (2m de profondeur et de diamètre 1,20m) muni d'une dalle de fermeture pour collecte des eaux usées	Unité	2		
7.02	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml	16		
7.03	Enduits ordinaires intérieurs et extérieurs sur murs se distribution d'eau	m ²	54		
7.05	Fourniture et pose d'un réservoir de 10 000 L de type polytank et tout sujétions sur un support métallique	Ens	1		
7.06	Construction de rampes (Maçonnerie de 4m ² en parpains de 15) pour distribution d'eau munie de trois robinets de puisage	Ens	2		
7.07	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support métallique du Polytank, selon descriptif indiqué	u	1		
7.08	Installation d'une clôture grillagée avec supports métalliques de l'ensemble des éléments du système PEA	u	1		
Sous Total 7					
8	Réseau de distribution d'eau				
8.01	Fourniture, pose de tuyaux PPR	ml	15		
8.02	Fourniture, pose de tuyaux PEHD 40 ou 63, du réservoir au réseau de distribution	ml	400		
8.03	Fourniture, pose de tuyaux PVC 40 ou 63	ml	10		
Sous Total 8					
9	IDENTIFICATION DU FORAGE				
9.01	Fourniture et pose de panneaux publicitaires sur la clôture grillagée selon le descriptif indiqué	Unité	1		
Sous total 9					
MONTANT TOTAL HT					
MONTANT TVA (18%)					
MONTANT TTC					

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

C-2 Réalisation d'un (01) nouveau forage positif équipé de PEA au CSPS de Tanghin de Kogho

N°	Désignation	Unités	Quantité	F CFA	
				Prix Unitaire	Prix Total
1	DEPLACEMENT				
1.01	Préparation, Amenée et repli du matériel	Ff	1		
Sous Total 1					
2	FORATION				
2.01	Implantation géophysique	Unité	2		
2.02	Foration en terrain tendre	ml	30		
2.03	Foration tous terrain	ml	50		
Sous Total 2					
3	EQUIPEMENT				
3.01	Fourniture et pose de PVC plein 112/125	ml	50		
3.02	Fourniture et pose de crépine 112/125	ml	30		
3.03	Mise en place du massif filtrant	Unité	1		
3.04	Fourniture et mise en place du télon	Unité	1		
3.05	Fourniture et pose d'un bouchon de pied	Unité	1		
3.06	Cimentation des 6 m supérieurs de l'espace annulaire	Unité	1		
3.07	Fourniture et pose d'une fermeture de forage en PVC vissée ou capot métallique boulonné	Unité	1		
Sous Total 3					
5	DEVELOPPEMENT				
5.01	Développement du forage	U	1		
Sous Total 5					
6	ESSAI DE POMPAGE				
6.02	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U	1		
Sous total 6					
7	ANALYSE DES EAUX				
7.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U	1		

Sous total 7					
8	CONSTRUCTION DE TETE DE FORAGE, FOURNITURE / INSTALLATION DE POMPES IMMERGEES				
8.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité	1		
8.02	Fourniture/installation de tuyaux PEHD du forage au réservoirde et de pompe immergée à fonctionnement solaire de débit d'exhaure moyen 03 m3/h (pompe ASP Hybride: caractéristique de la pompe),	Ens	1		
8.03	Fourniture d'éléments d'exhaure avec accessoires complets (selon côte d'installation forage)	Unité	1		
8.04	Fourniture et installation d'un champ solaire muni de support métallique (06 panneaux photovoltaïque de 250 W chacune adapté au fonctionnement optimal du système pour chaque forage)	Ens	1		
8.05	Fourniture et pose des câbles électriques, raccordement et coffret de commande, boîter et toutes sujétions	Ens	1		
8.06	Fourniture de clefs calibre (n°) convenable / forage permettant les opérations de changement des clapets/vanne et robinetterie	paire	1		
Sous Total 9					
9	CONSTRUCTION DE SUPERSTRUCTURES				
9.01	Déblais pour muret de protection tête de forage, rampe de distribution d'eau (35x35) (prof. 200cm)	m³	10		
9.02	Fourniture et pose d'un support métallique avec une protection métallique pour chapeauter le poly-tank contre l'ensoleillement	Unité	1		
Sous total 9					
10	CONSTRUCTION DE PUISARD ET POSE DE RESERVOIR				
10.05	Fourniture et pose d'un réservoir de 10 000 L de type polytank et tout sujétions sur un support métallique	Ens	1		
10.07	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support métallique du Polytank, selon descriptif indiqué	u	1		
10.08	Installation d'une clôture grillagée avec supports métalliques de l'ensemble des éléments du système PEA	u	1		
Sous Total 10					
11	Réseau de distribution d'eau				
11.01	Fourniture, pose de tuyaux PPR	ml	15		
11.02	Fourniture, pose de tuyaux PEHD 40 ou 63, du réservoir au réseau de distribution	ml	800		
11.03	Fourniture, pose de tuyaux PVC 40 ou 63	ml	15		
Sous Total 11					
12	IDENTIFICATION DU FORAGE				
12.01	Fourniture et pose de panneaux publicitaires sur la clôture grillagée selon le descriptif indiqué	Unité	1		
Sous total 12					

	MONTANT TOTAL HT	
	MONTANT TVA (18%)	
	MONTANT TTC	

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

C •3 Réhabilitation du Postes d'Eau Autonome (PEA) de l'école primaire publique de Tanguin de Kogho.

N°	Désignation	Unités	Quantité	F CFA	
				Prix Unitaire	Prix Total
1	DEMONTAGE -DEMOLITION				
1.01	Démontage et montage de la pompe manuelle	Unité	1		
Sous Total 1					
2	DEVELOPPEMENT				
2.01	Développement du forage	U	1		
Sous Total 2					
3	ESSAI DE POMPAGE				
3.01	Pompage par paliers (4h) et observation de la remontée (1h)	U	1		
Sous total 3					
4	ANALYSE DES EAUX				
4.01	Analyses physico-chimiques et bactériologiques	U	1		
Sous total 4					
5	CONSTRUCTION DE TETE DE FORAGE, FOURNITURE / INSTALLATION DE POMPES IMMERGEES				
5.01	Désinfection de l'eau de forage au chlore	Unité	1		
5.02	Maintenance de pompe immergée à fonctionnement solaire de débit d'exhaure moyen 03 m3/h ainsi que des panneaux photovoltaïque chacune adapté au fonctionnement optimal du système pour le forage	Ens	1		
5.03	Fourniture de clefs calibre (n°) convenable / forage permettant les opérations de changement des clapets/vanne et robinetterie	paire	1		
Sous Total 5					
6	CONSTRUCTION DE PUISARD ET POSE DE RESERVOIR				
6.01	Puisard (2m de profondeur et de diamètre 1,20m) muni d'une dalle de fermeture pour collecte des eaux usées	Unité	1		
6.02	Fourniture et pose de PVC 63 évacuation pour puits perdu	ml	8		

6.03	Enduits ordinaires intérieurs et extérieurs sur murs se distribution d'eau	m ²	25		
6.04	Construction de rampes (Maçonnerie de 4m2 en parpains de 15) pour distribution d'eau munie de trois robinets de puisage	Ens	1		
6.05	Fourniture et pose d'un réservoir de 5 000 L de type polytank et tout sujétions sur un support métallique	Ens	1		
6.06	Confection et fixation de plaque d'identification sur le support métallique du Polytank, selon descriptif indiqué	u	1		
6.07	Renforcement en soudure des escaliers du support métallique du plytank et fourniture d'une assise métallique sur lequel laquelle le polytank doit reposer	u	1		
Sous Total 6					
7	Réseau de distribution d'eau				
11.02	Fourniture, pose de tuyaux PEHD 40 ou 63, du réservoir au réseau de distribution	ml	400		
11.03	Fourniture, pose de tuyaux PVC 40 ou 63	ml	10		
7.01	Fourniture, pose de tuyaux PPR	ml	30		
Sous Total 7					
8	IDENTIFICATION DU FORAGE				
8.01	Fourniture et pose de panneaux publicitaires sur la clôture grillagée selon le descriptif indiqué	Unité	1		
Sous total 8					
MONTANT TOTAL HT					
MONTANT TVA (18%)					
MONTANT TTC					

Date.....

Nom et prénoms

Signature et Cachet

PIECE N°7 : DOCUMENTS GRAPHIQUES ET ECRITS

(Voir dossiers de plans et mémoire technique)

PIECE N°8 : MODELES

- **Modèle de soumission**
- **Modèle de garantie de soumission (ou garantie bancaire)**
- **Modèle de lettre de notification**
- **Modèle de garantie d'exécution**
- **Modèle de garantie de retenue de garantie**
- **Modèle de garantie de restitution de l'avance forfaitaire**
- **Modèle de déclaration de disponibilité**
- **Modèle de confirmation de l'absence de conflit d'intérêt**

Modèle de soumission

Titre du projet....., lot.....

Je soussigné (nom et Prénoms)

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise

Faisant élection de domicile à (adresse complète)

.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces faisant l'objet du présent appel d'offres pour
..... (désignation des travaux) Lot.....

et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la complexité des travaux à réaliser, m'engage à exécuter les travaux pour un montant global et non révisable de :

- Montant Hors Taxes (HT) (en chiffres)(en lettres)

- Montant Toutes Taxes (TT) (en chiffres) (en lettres)

arrêté en fonction des quantités du devis estimatif et de l'application des prix unitaires HT-HD et TTC correspondant à ma soumission.

Je m'engage à exécuter les travaux dans un délai de mois (délai inférieur ou égal au délai prévu par le Maître d'Ouvrage).

Je me considère engagé par la présente soumission pour une période de quatre-vingt dix (75) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

J'annexe à la présente soumission les documents suivants :

1. le devis estimatif des travaux
2. le bordereau des prix unitaires

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due et forme soit préparé et signé, la présente soumission complétée par l'éventuelle notification d'attribution constituera un contrat nous obligeant réciproquement.

Le Maître d'Ouvrage se libérera les sommes dues par lui au titre du marché en faisant créditer le compte N° _____ ouvert au nom de _____ à la banque _____, agence de _____ (banque domiciliée au Burkina Faso)

Fait à le.....

Cachet et signature du soumissionnaire

Modèle de garantie de soumission (caution bancaire)

ATTENDU QUE [nom du Soumissionnaire] (ci-après dénommé "le Soumissionnaire") a remis une offre, en date du [date] pour l'exécution de [titre du Marché] (ci-après dénommée, "l'offre").

NOUS, [nom de la banque], de [nom du pays], ayant notre siège à [adresse du siège] (ci-après dénommée "la Banque"), sommes tenus à l'égard de HELVETAS Burkina Faso (ci-après dénommé "le Maître d'Ouvrage) pour la somme de [montant en lettres et en chiffres suivant les Instructions aux soumissionnaires], que la Banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

SIGNE ET AUTHENTIFIE par ladite Banque le _ jour de 2021 _____.

LES CONDITIONS de cette obligation sont les suivantes :

- (a) Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité spécifiée dans le formulaire de soumission ; ou
- (b) Si le Soumissionnaire n'accepte pas la correction du montant de son offre, conformément aux dispositions du paragraphe « évaluation des offres financières » des Instructions aux soumissionnaires ; ou
- (c) Si le Soumissionnaire s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :
 - (i) manque ou refuse de signer le Contrat, s'il est tenu de le faire, ou
 - (ii) manque ou refuse de fournir la garantie de bonne exécution,

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant à concurrence du montant susmentionné, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, le Maître d'Ouvrage précisera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre ou toutes les conditions ci-dessus sont remplies, et qu'il spécifiera quelle ou quelles condition(s) a ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au vingt-huitième (28) jour suivant l'expiration de la période de validité des offres, et qui peut être reportée par le Maître d'Ouvrage qui n'est pas tenu de notifier la Banque dudit ou desdits report(s). Toute demande relative à cette garantie devra parvenir à la Banque au plus tard à cette date.

SIGNATURE et authentification du signataire _____

Nom de la Banque _____

Adresse _

Date _

Cachet de la Banque

Modèle de lettre de notification

[Papier à en-tête du Maître d'Ouvrage]

Date : *[date]*

A : *[nom et adresse du Soumissionnaire retenu]*

Monsieur,

La présente a pour but de vous notifier que votre offre en date du *[date]* pour l'exécution des Travaux de *[nom du projet et travaux spécifiques tels qu'ils sont présentés dans les Instructions aux soumissionnaires]* pour le montant du Marché de *[montant en chiffres et en lettres, nom de la monnaie]*, rectifié et modifié conformément aux Instructions aux soumissionnaires *[Supprimer "rectifié et" ou "et modifié" si seulement l'une de ces mesures s'applique. Supprimer "rectifié et modifié conformément aux Instructions aux soumissionnaires" si des rectifications ou modifications n'ont pas été effectuées]*, est acceptée par nos services.

Instruction vous est donnée par la présente de commencer l'exécution desdits Travaux conformément aux dispositions du Marché.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

[Signature, nom et titre du signataire habilité à signer au nom du Maître d'Ouvrage]

Modèles de garantie d'exécution (garantie bancaire inconditionnelle)

A: [nom et adresse du Maître d'Ouvrage]

ATTENDU QUE [nom et adresse de l'Entrepreneur] (ci-après dénommé "l'Entrepreneur") s'est engagé, conformément au Marché No [chiffre] en date du [date de signature du Marché] à exécuter [titre du Marché et brève description des Travaux] (ci-après dénommé "le Marché");

ATTENDU QUE vous avez stipulé dans ledit Marché que l'Entrepreneur vous remettra une garantie bancaire d'une banque de renom pour le montant spécifié ici comme garantie de la réalisation de ses obligations conformément au Marché ;

ATTENDU QUE nous avons convenu de donner à l'Entrepreneur cette garantie bancaire ;

EN CONSEQUENCE, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à votre égard, au nom de l'Entrepreneur, à concurrence d'un montant de [montant de la garantie en chiffres et en lettres.], et nous nous engageons à vous payer, dès réception de votre première demande écrite, sans discussion, toute(s) somme(s), dans les limites de [montant de la garantie en chiffres et en lettres], ci-dessus stipulées, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ni le motif de votre demande ou du montant indiqué ci-dessus.

Nous renonçons formellement à ce que vous réclamiez ladite dette à l'Entrepreneur avant de nous présenter la demande.

Nous convenons également qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification du Marché ou Travaux devant être effectués au titre de l'un des documents du Marché qui a été établi entre vous et l'Entrepreneur ne nous libérera d'une obligation nous incombant au titre de la présente garantie, et nous ne sommes pas tenus par la présente à donner notification dudit changement, additif ou modification.

La présente garantie sera réduite de moitié sur présentation du certificat de réception provisoire et demeurera valable jusqu'à la date de délivrance du certificat de réception définitive.

SIGNATURE et authentification du signataire _____

Nom de la Banque _____

Adresse _

Date _

Cachet de la Banque

Modèle de garantie bancaire en remplacement de la retenue de garantie

A: *[nom et adresse du Maître d'Ouvrage]*

[Titre du Marché]

Conformément aux dispositions de l'Article (Retenue de garantie) du Marché susmentionné, *[nom et adresse de l'Entrepreneur]* (ci-après dénommé "l'Entrepreneur") déposera auprès de *[nom du Maître d'Ouvrage]* une garantie bancaire en remplacement de la retenue de garantie, conformément aux dispositions dudit Article, et s'élevant à *[montant de la garantie en chiffres et en lettres ; le montant représentera le montant des sommes retenues en garantie après libération de la moitié de la retenue effectuée à la réception provisoire.]*

Nous, *[banque]*, conformément aux instructions de l'Entrepreneur, convenons de façon inconditionnelle et irrévocable de garantir, en tant qu'obligataire principal et pas seulement en tant que Garant, le paiement à *[nom du Maître d'Ouvrage]* à première demande sans droit d'objection de notre part et sans sa première réclamation préalable à l'Entrepreneur, d'un montant ne dépassant pas *[montant de la garantie en chiffres et en lettres]*.

Nous convenons en outre qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification aux conditions du Marché ou des Travaux devant être exécutés au titre dudit Marché, ou à l'un des documents du Marché qui peut être établi entre *[nom de l'Agence]* ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie, et nous renonçons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Cette garantie sera libérée sur présentation du certificat de réception définitive.

SIGNATURE et authentification du signataire : _____

Nom de la Banque _____

Adresse _

Date _

Modèle de garantie bancaire de restitution de l'avance forfaitaire

A: *[nom et adresse du Maître d'Ouvrage]*

[Titre du Marché]

Conformément aux dispositions de l'Article des Instructions aux soumissionnaires du Marché susmentionné, *[nom et adresse de l'Entrepreneur]* (ci-après dénommé "l'Entrepreneur") déposera auprès de *[nom du Maître d'Ouvrage]* une garantie bancaire ayant pour objet de garantir une exécution correcte et loyale de ses obligations, conformément aux dispositions dudit Article, et s'élevant à *[montant de la garantie en chiffres et en lettres; le montant représentera le montant de l'avance.]*

Nous, *[banque]*, conformément aux instructions de l'Entrepreneur, convenons de façon inconditionnelle et irrévocable de garantir, en tant qu'obligataire principal et pas seulement en tant que Garant, le paiement à *[nom du Maître d'Ouvrage]* à première demande sans droit d'objection de notre part et sans sa première réclamation préalable à l'Entrepreneur, d'un montant ne dépassant pas *[montant de la garantie en chiffres et en lettres ; le montant représentera le montant de l'avance.]*

Nous convenons en outre qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification aux conditions du Marché ou des Travaux devant être exécutés au titre dudit Marché, ou à l'un des documents du Marché qui peut être établi entre *[nom de l'Agence]* et l'Entrepreneur, ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie, et nous renonçons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Cette garantie sera automatiquement réduite à due concurrence au fur et à mesure de l'imputation de l'avance sur les acomptes et restera valable à partir de la date de l'avance dans le cadre du Marché jusqu'à ce que *[nom de l'Agence]* reçoive la totalité du remboursement du même montant de l'Entrepreneur.

SIGNATURE et authentification du signataire : _____

Nom de la Banque _____

Adresse _

Date _

Modèle de déclaration de disponibilité

Je soussigné(e) confirme par la présente ma disponibilité à participer à la mise en œuvre de la prestation du (date de début) au (date fin), conformément à la proposition technique soumise par et sous réserve des tâches spécifiques et des compétences respectives requises par le projet.

Modèle de confirmation de l'absence de conflit d'intérêt

Je soussigné(e) Confirme

- Ne pas avoir été directement impliqué dans la mise en œuvre du projet protection sociale
- Ne pas avoir de liens familiaux étroits avec les personnes directement ou indirectement impliquées dans le projet LAAFIA
- Ne pas travailler pour HELVETAS en temps

